
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Sixième séance – Lundi 25 juin 2001, à 20 h 30

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie-Thérèse Bovier, M. Georges Breguet, M^{mes} Sophie Christen, Renate Cornu, M. Sacha Ding, M^{me} Fatiha Eberle, M. Georges Queloz, M^{mes} Evelyne Strubin et Arielle Wagenknecht.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 13 juin 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 25 juin et mardi 26 juin 2001, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Clause d'urgence sur la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à des jeunes réfugiés qui pourraient terminer leur formation scolaire ou professionnelle à Genève et à d'autres qui quitteraient la Suisse, dans un délai donné, avec un projet de réinsertion validé par un comité ad hoc, pour un montant de 295 000 francs pourvu par la réaffectation du solde du crédit voté par le Conseil municipal le 19 mai 1998 (PR-129).

Le président. Je vous rappelle que nous nous exprimons d'abord sur l'urgence et que, si celle-ci est acceptée, nous traiterons ensuite du fond.

M. Manuel Tornare, maire. Je souhaiterais que le crédit de 295 000 francs qui vous est soumis dans la proposition PR-129 soit voté ce soir, pour que nous puissions tout de suite attribuer cette somme aux requérants d'asile. La réaffectation de fonds qui forme le crédit de cette proposition constitue un problème très technique; il y a eu quelques petites erreurs concernant la préparation de l'arrêté de cette proposition, donc je vous demande vraiment de voter la clause d'urgence. Je crois que c'est également l'avis de certains conseillers municipaux qui sont proches des milieux des réfugiés et qui les défendent, à juste titre.

M. Bernard Lescaze (R). Je comprends bien qu'il y ait une relative urgence sur ce point, mais nous n'entendons en aucun cas voter ce dernier sur le siège.

C'est là une coutume qui a tendance à se répandre, mais qui n'est pas forcément acceptable, vu que les crédits doivent être étudiés en commission. De ce point de vue là, si nous acceptons d'en parler ce soir, étant donné que cette urgence avait été annoncée – contrairement à d'autres – c'est pour faire un prompt renvoi en commission. Cependant, il s'agit avec la proposition PR-129 d'un projet différent de celui pour lequel le crédit avait été proposé et accepté en 1998; cette réaffectation de la somme votée à l'époque par le Conseil municipal aurait en réalité mérité un arrêté pur et simple séparé. Nous avons donc affaire avec la présente proposition à une sorte de subterfuge financier. Je sais bien que nous, Conseil municipal, commençons à avoir l'habitude de cela, mais nous entendons lutter jusqu'au bout contre ces artifices.

Pour notre part, les radicaux, si nous voulons bien accepter l'urgence, nous n'accepterons en aucun cas le vote sur le siège.

Le président. La parole est à M. Bonny.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, c'est très aimable de votre part, mais, cette fois-ci, je n'avais pas demandé la parole. Cependant, puisque je l'ai, je vais simplement dire que notre parti acceptera d'entrer en matière sur l'urgence et que nous discuterons du fond tout à l'heure.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Comme nous sommes en train de traiter de l'urgence et pas du fond de la proposition PR-129, nous n'entrerons pas en matière sur les définitions techniques qu'il faudra effectivement revoir. Actuellement, l'urgence, comme l'a dit le conseiller administratif, est fondée sur le fait qu'il y a en tout cas une dizaine de jeunes qui sont dans l'attente de pouvoir se réinscrire au Centre d'enseignement professionnel, technique et artisanal, au Collège de Genève ou à l'Ecole de commerce et que nous n'allons pas les faire attendre jusqu'au mois de septembre.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste soutient la clause d'urgence sur cette proposition et est tout à fait prêt à la discuter et à la voter sur le siège. On l'a dit, il y a dans cette proposition une réaffectation de fonds qui pose un problème très technique; de plus, cette proposition, telle qu'elle est présentée par le Conseil administratif, résume très bien les tenants et aboutissants du sujet. J'interviendrai plus tard sur le fond.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il ne s'agit pas d'une réaffectation d'un crédit qui avait été voté par le Conseil municipal en date du 19 mai 1998. Rappelez-vous l'histoire. M. Rossetti avait, à l'époque, proposé 300 000 francs d'aide aux réfugiés bosniaques, or ce crédit n'avait été utilisé qu'à concurrence de 5000 francs; il restait donc 295 000 francs. Cependant, comme il s'agissait d'une ligne budgétaire de fonctionnement, cela a été éteint normalement à la fin de l'exercice 1998, vu qu'il y a annualité des lignes budgétaires, en l'occurrence celles de l'exercice 1998.

Aujourd'hui, vous êtes confrontés à une proposition du Conseil administratif qui consiste non pas à réaffecter le solde de 295 000 francs tel qu'il restait suite à la dépense de 5000 francs, mais à ouvrir un nouveau crédit d'investissement de 300 000 francs. Je vais d'ailleurs déposer par-devant le Conseil municipal un projet d'amendement qui va dans le sens que vous voulez ou que le Conseil administratif souhaite, à savoir un crédit d'investissement de 300 000 francs.

Pourquoi passons-nous à un crédit d'investissement? Tout simplement parce que cet argent a une durabilité qui excédera probablement l'exercice 2001. Ainsi, si nous voulons pouvoir dépenser au fur et à mesure des besoins du Conseil administratif, respectivement du département de M. Tornare, il faut que ce soit un crédit d'investissement. Je dépose donc ce projet d'amendement qui va vous être lu par le bureau du Conseil municipal.

M. Manuel Tornare, maire. Merci, Pierre Muller, d'avoir expliqué le problème sur le plan technique. Pour rassurer M. Lescaze, j'aimerais dire qu'une commission d'attribution, qui avait été mise sur pied lorsque le crédit avait été affecté aux réfugiés bosniaques et dans laquelle siègent des représentants des Eglises, des partis, etc., a accepté la nouvelle affectation qui fait l'objet de la proposition PR-129. Par conséquent, comme l'a dit très justement mon collègue Pierre Muller, il ne s'agit pas de vous tromper! mais simplement d'étendre le champ d'action de l'arrêté N° 372 du 19 mai 1998, en passant des réfugiés bosniaques aux requérants d'asile dans leur ensemble.

Le président. Monsieur le conseiller administratif Muller, vous comprendrez que votre proposition d'amendement n'interviendra qu'après le vote sur la clause d'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la proposition est acceptée à la majorité (3 oppositions radicales et 3 abstentions radicales).

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à des jeunes réfugiés qui pourraient terminer leur formation scolaire ou professionnelle à Genève et à d'autres qui quitteraient la Suisse, dans un délai donné, avec un projet de réinsertion validé par un comité ad hoc, pour un montant de 295 000 francs, porté à 300 000 francs (PR-129)¹.

Préambule

Le 1^{er} juillet 1998, le Conseil d'Etat décidait d'accorder aux réfugiés bosniaques, dont l'admission provisoire était levée, une tolérance de séjour exceptionnelle sur le territoire genevois, jusqu'au 31 juillet 1999, puis jusqu'au 31 juillet 2000.

Les autorités ont lancé un appel de fonds auprès des collectivités publiques et privées, et des particuliers, pour trouver des fonds afin d'organiser concrètement cette solidarité. C'est ainsi que la Ville de Genève a voté une somme de 300 000 francs pour alimenter ce fonds en faveur des réfugiés bosniaques. Les autres collectivités publiques et privées l'ont alimenté à hauteur de 51 320 francs.

Le Conseil d'Etat, en lien avec la Ville de Genève, a institué un comité de gestion et une commission d'attribution pour gérer ce fonds et examiner les dossiers.

Lors d'une séance réunissant les membres du comité de gestion et ceux de la commission d'attribution, le 27 octobre 2000, le comité de gestion du fonds a préavisé la restitution du solde de la somme votée en 1998 à la Ville de Genève. Cet argent permettrait de mettre en place de nouvelles actions en faveur des réfugiés, afin de répondre à la motion M-108 «Modification de l'arrêté N° 372 du 19 mai 1998 «Soyons justes aujourd'hui... pas dans 50 ans!» votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 octobre 2000.

La présente proposition de constitution d'un nouveau fonds va dans ce sens.

Historique

Grâce à l'appel de fonds lancé par les autorités genevoises auprès des collectivités publiques et privées, et des particuliers, de nombreux dons ont pu être récoltés.

¹ Urgence acceptée, 234.

Cette aide financière a sans doute apporté un soulagement indispensable à ses bénéficiaires durant leur séjour dans notre canton. Elle a permis à ces derniers de régulariser leur situation personnelle de la manière suivante:

- deux familles sont retournées en Bosnie;
- une famille a émigré dans un pays étranger;
- deux familles ont bénéficié du statut de réfugiés statutaires;
- deux personnes se trouvent actuellement dans une phase de départ volontaire à la suite de la tolérance de séjour;
- une famille a de bonnes perspectives de demeurer durablement sur le sol genevois par le biais de l'Action humanitaire 2000, récemment décidée par le Conseil fédéral.

Il ressort de cette énumération que le nombre des bénéficiaires de ce fonds a été fort modeste, compte tenu des nombreuses solidarités familiales et associatives qui sont traditionnellement en place dans le milieu bosniaque. En effet, au 31 juillet 2000, ce ne sont pas moins de 127 personnes d'origine bosniaque, sous obligation de départ, qui séjournent encore à Genève. La plupart d'entre elles assurent leur entretien sans avoir recours audit fonds.

Situation financière du fonds

Le Service d'aide aux requérants d'asile de l'Hospice général a pris en charge les loyers et cotisations d'assurance maladie en faveur des personnes bosniaques tolérées depuis août 1998, jusqu'au 31 juillet 2000, pour un montant global de 154 609,25 francs.

Le montant des dépenses prélevées sur le fonds s'élève à 54 813,85 francs (dont 33 333,45 francs versés aux bénéficiaires). Moins de 5000 francs ont été prélevés sur la somme mise à disposition par la Ville de Genève.

Situation actuelle

Aujourd'hui, vu l'autonomie financière des réfugiés bosniaques, le fonds ne prend plus que deux situations en charge.

Cependant, des menaces de renvoi forcé pèsent sur des ressortissants d'autres provinces des Balkans, de la Kosove en particulier, ainsi que sur d'autres requérants d'asile. Des échéances dramatiques attendent en particulier des familles dont les enfants sont nés en Suisse ou ont effectué une bonne partie de leur scolarité à Genève. Ces derniers, renvoyés dans ces circonstances, ne pourraient pas tirer profit de leurs acquis en Suisse, ni trouver de travail à court terme dans leur

région d'origine. Dans cette perspective, et puisque les autorités fédérales ont décidé d'autoriser les 15-20 ans à mener à terme une formation professionnelle ou scolaire entamée avant septembre 1999, pour autant qu'ils puissent assurer leur autonomie financière, le Conseil administratif propose, pour concrétiser la motion M-108, d'élargir le cercle des bénéficiaires du Fonds d'aide aux réfugiés bosniaques en faveur:

- de jeunes réfugiés qui pourraient achever leur formation scolaire ou professionnelle à Genève,
- et d'autres qui quitteraient la Suisse, dans un délai donné, avec un projet de réinsertion validé par un comité ad hoc (soit le financement d'un petit outillage pour ouvrir un atelier de mécanique, par exemple).

Conditions à remplir

Afin de rester en phase avec l'ensemble des mesures d'aide envisagées sur le plan cantonal, le Conseil administratif propose d'examiner les dossiers des futurs bénéficiaires en veillant à ce que le projet d'étude ou de formation soit cohérent avec les réelles possibilités d'insertion professionnelle ou de poursuite d'une formation supérieure dans leur pays d'origine.

Les jeunes doivent démontrer, par leurs parcours jusqu'à ce jour, qu'ils ont les capacités d'adaptation, d'autonomie et de persévérance pour mener à terme un tel projet. D'autre part, ils s'engagent à retourner dans leur pays au terme de leur formation ou si celle-ci est interrompue.

Les parents doivent donner leur accord en ce qui concerne leur enfant, adhérer au projet du mineur et accepter les interventions des services officiels (Office de la jeunesse). Ils doivent démontrer que le jeune bénéficie de points d'ancrage à Genève, qu'il sera soutenu par ses proches, par sa communauté, qu'une solution d'accueil agréée par le mineur a pu être trouvée et qu'il est partie prenante de son projet.

Le service gestionnaire ainsi que le service bénéficiaire de ce fonds est le Service social de la Ville de Genève, qui est entouré d'un comité ad hoc présidé par le magistrat.

Trois exemples

Trois exemples illustrent mieux qu'un long propos des situations concrètes.

A. D. est mineur. Il a suivi les classes d'accueil du Service des classes d'accueil et d'insertion de la scolarité postobligatoire (SCAI). Il attend une auto-

risation d'entreprendre une formation élémentaire. Ses parents ont quitté la Suisse.

Z. F. est juste majeur. Il est avec ses parents qui bénéficient d'une prolongation de séjour. Mais cette prolongation lui interdit de faire une formation. Il doit donc rester mais «zone», alors même qu'un patron est prêt à le prendre en apprentissage.

B. A. est un jeune, majeur, très motivé en classe d'accueil au SCAI. Son oncle est d'accord de l'héberger pour qu'il poursuive sa formation. Il pourrait donc quitter la Suisse dans trois ans avec un métier, alors même qu'aujourd'hui il est sous obligation de départ.

Référence au programme financier quadriennal (PFQ)

Ce crédit étant la réaffectation d'un ancien crédit voté par le Conseil municipal, il n'est bien évidemment pas inscrit au PFQ.

Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières

Ce crédit n'entraînera pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, elle se montera à 69 292 francs (représentant le taux d'intérêt de 5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités).

Conclusion

Ce nouveau fonds ne concerne que très peu de cas. En effet, les parents n'envisagent pas avec plaisir de se séparer de leurs enfants. Mais, à l'évidence, des pays en reconstruction après la guerre – la Kosove en est un exemple flagrant – ont besoin de jeunes formés et outillés pour relancer l'économie.

Le Conseil administratif propose donc d'élargir le cercle des bénéficiaires initialement prévu lors de la constitution du premier fonds afin de permettre à des jeunes d'achever leur formation et de retourner dans leur pays avec un bagage pouvant leur servir durant leur vie entière.

Cette démarche perpétue la tradition humanitaire de notre pays et s'inscrit parfaitement dans ses objectifs de soutien à la constitution de la démocratie à long terme.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 295 000 francs destiné à subvenir aux besoins de jeunes réfugiés qui achèvent leur formation scolaire ou professionnelle à Genève ou qui quittent la Suisse avec un projet de réinsertion validé.

Art. 2. – Ce crédit sera pourvu au moyen de la réaffectation du solde du crédit du 19 mai 1998, à hauteur de 295 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au bilan de la Ville de Genève de 2003 à 2007.

Préconsultation

Le président. M. Pierre Muller a déposé l'amendement suivant au projet d'arrêté de la proposition:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à *des jeunes réfugiés qui pourraient terminer* leur formation scolaire ou professionnelle à Genève *et à d'autres qui quitteraient la Suisse, dans un délai donné,* avec un projet de réinsertion validé *par un comité ad hoc.*

»Art. 2. – *Il sera provisoirement* pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de *rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.*

»Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier *figurera* à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et sera amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au *budget* de la Ville de Genève de 2003 à 2007.»

Par ailleurs, M. Muller demande de supprimer, à la fin du titre de la proposition, les termes: «pourvu par la réaffectation du solde du crédit voté par le Conseil municipal le 19 mai 1998». (*Corrigé au Mémorial.*)

M. Jacques Mino (AdG/SI). En ce qui concerne le projet d'arrêté de la proposition PR-129, je vais déposer un amendement qui va dans le même sens que celui de M. Pierre Muller et qui constitue un sous-amendement à ce dernier. Toutefois, le mien introduit un nouvel article 4, qui prévoit une définition de la commission d'attribution, afin qu'elle représente le Conseil municipal, le Département de l'instruction publique, l'Office cantonal de la population, l'Hospice général et les œuvres d'entraide, de manière qu'il y ait un équilibre, que ce soit plus simple et qu'il n'y ait pas deux commissions comme précédemment.

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit *extraordinaire* de 300 000 francs...

»*Art. 2.* – A supprimer.

»*Art. 3.* – A maintenir tel quel.

»*Art. 4 (nouveau).* – Le Conseil administratif nomme une commission de préavis d'attribution auprès du Service social de la Ville, présidée par le magistrat en charge des affaires sociales ou par son délégué.

Cette commission est formée d'un représentant des instances suivantes: Conseil municipal, Département de l'instruction publique, Office cantonal de la population, Hospice général, œuvres d'entraide.»

Il s'agit d'une démarche qui a pu être contestée quant à sa forme, mais qui ne l'est plus maintenant. L'essentiel est de ne pas entrer dans un débat dilatoire pour éviter de nous déjuger par rapport au vote sur la motion M-108 que nous avons acceptée en octobre 2000. Au bout du compte, la Ville n'ajoutera rien à la somme mise à disposition en 1998 et qui doit figurer bien évidemment au boni 2000 ou 2001. Je n'ai pas eu le temps de vérifier.

Il y a des jeunes, dont je vous ai déjà parlé tout à l'heure, qui attendent depuis des mois de savoir s'ils pourront terminer la formation qu'ils ont commencée. Nous les connaissons, puisque, à ce jour, ils sont moins de dix. J'ai le plaisir de vous dire qu'un patron vient de me communiquer vendredi les résultats scolaires de l'un d'entre eux, un jeune Kosovar qui termine sa première année de formation dans la métallurgie du bâtiment.

Je ne résiste pas au plaisir de vous lire quelques commentaires de ses enseignants: «Doula – c'est le nom de ce jeune – est un élève modèle qui a énormément progressé, grâce à sa ténacité et à son sérieux. Sa motivation est sans faille et son comportement exemplaire. Il a su s'intégrer dans la classe et a fortement secondé les plus faibles. Son travail est digne d'éloges, sa progression est plus que satisfaisante, il a posé des bases prometteuses pour asseoir l'année scolaire prochaine.»

Il est rare de pouvoir lire des résultats scolaires aussi positifs. Je précise que les parents de ce jeune ont dû quitter la Suisse et que nous avons dû négocier fortement avec l'Office cantonal de la population pour qu'il ait le droit de commencer cette formation. Comme ce jeune homme a maintenant plus de 18 ans, le Service de la protection de la jeunesse ne peut plus lui venir en aide. Il faut donc que nous puissions garantir financièrement une partie de sa prise en charge quotidienne pour ses repas, son logement, etc.

Il faut bien comprendre que notre vote, ce soir, ne doit pas tourner autour de problèmes techniques, même s'il en est. Il faut vraiment que, sur le fond, nous votions par rapport à la justice, à la solidarité; c'est ce que je propose que nous fassions d'une manière unanime. Cela ne doit pas être un vote gauche-droite; je ne le comprendrais vraiment pas. Je vous remercie de bien vouloir voter le crédit proposé sur le siège.

Le président. L'amendement de MM. Mino, Bonny, Sidler, M^{mes} Johner, Salerno et von Arx-Vernon corrobore l'amendement du Conseil administratif à l'article premier du projet d'arrêté, mais il propose d'en supprimer l'article 2. Je ne vois pas comment on pourrait le faire, puisqu'il s'agit d'une dépense qui sera pourvue au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse. Cet amendement conserve l'article 3 et prévoit l'adjonction de l'article 4 mentionné ci-dessus.

Nous allons d'abord faire voter l'amendement du Conseil administratif. En ce qui concerne l'article 2, si l'amendement du Conseil administratif est accepté, celui de M. Mino et consorts qui demande que cet article soit abrogé sera annulé. L'article 3 demeurera et l'article 4 sera ajouté.

Mis aux voix, l'article premier amendé par M. Pierre Muller est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'article 2 amendé par M. Pierre Muller est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'article 3 amendé par M. Pierre Muller est accepté à l'unanimité.

SÉANCE DU 25 JUIN 2001 (soir)
Proposition: formation de jeunes réfugiés

Mis aux voix, l'article 4 (nouveau) est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la prise en considération de l'arrêté amendé est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté amendé est mis aux voix dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à des jeunes réfugiés qui pourraient terminer leur formation scolaire ou professionnelle à Genève et à d'autres qui quitteraient la Suisse, dans un délai donné, avec un projet de réinsertion validé par un comité ad hoc.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier figurera à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et sera amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2007.

Art. 4. – Le Conseil administratif nomme une commission de préavis d'attribution auprès du Service social de la Ville, présidée par le magistrat en charge des affaires sociales ou par son délégué.

Cette commission est formée d'un représentant des instances suivantes: Conseil municipal, Département de l'instruction publique, Office cantonal de la population, Hospice général, œuvres d'entraide.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Clause d'urgence sur la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 265 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc et de chemins publics sur les parcelles N^{os} 3340, propriété de la Ville de Genève, et 3384, propriété des Services industriels de Genève, feuille 6, section Plainpalais (PR-130).

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je rassure d'emblée certains. Il ne s'agit pas de vous demander de voter sur le siège ce crédit d'aménagement, mais de le renvoyer en commission, afin que la commission de l'aménagement et de l'environnement puisse l'examiner dès les premières séances de la rentrée.

Pour quelle raison? Parce que nous avons un timing. Nous avons lancé la concertation avec l'association Artamis, le quartier et l'Etat, donc avec l'ensemble des intervenants. Dans le cadre de ces discussions, comme vous le savez, les conventions liant la Ville de Genève, respectivement l'Etat, à l'association Artamis ont été résiliées. Il nous appartient dès lors de prendre des mesures pour préparer ce que nous envisageons de faire sur le site des anciens Services industriels de Genève.

La proposition qui vous est soumise porte uniquement sur le réaménagement du site en ce qui concerne l'extension du cimetière des Rois et l'aménagement d'un parc ouvert au public sur l'ensemble de l'espace, avec la création d'un cheminement piétonnier entre le boulevard Saint-Georges et la rue du Stand. Vous aurez peut-être lu dans les journaux, dans le cadre des pourparlers que nous avons menés, que le Conseil administratif envisage de saisir le Conseil municipal, dès la première séance de la rentrée – pour autant que le conseil d'administration des Services industriels de Genève donne son feu vert, ce qui devrait intervenir jeudi prochain, lors de sa prochaine séance – en vue de l'acquisition des parcelles actuellement propriété des Services industriels le long du boulevard Saint-Georges, qui comportent actuellement des bâtiments.

Cette proposition vous est présentée par le Conseil administratif afin, d'une part, d'essayer de trouver des solutions consensuelles dans le cadre de nos pourparlers avec l'association Artamis et, d'autre part, de répondre à une demande qui consiste à créer de nouveaux logements, en particulier en Ville de Genève. Nous avons là des parcelles qui peuvent répondre à cette préoccupation.

Par conséquent, nous vous demandons simplement, non pas d'ouvrir ce soir un grand débat sur l'avenir des parcelles du site Artamis, mais de renvoyer cette proposition de crédit d'aménagement en commission, ce qui vous permettra, par l'audition des différents intervenants, notamment de l'association Artamis, qui a

présenté publiquement son projet dénommé «Coquelicot», de constater que le projet d'aménagement qui vous est proposé par le Conseil administratif a de nombreux points de convergence avec celui qui est défendu par cette association.

C'est la raison pour laquelle nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). En ce qui concerne l'urgence d'un renvoi de cette proposition en commission, il n'y a pas besoin de s'attarder beaucoup sur ce point; notre groupe est tout à fait d'accord.

Il sera intéressant pour l'ensemble du Conseil municipal, à la suite de la déclaration de M. le conseiller administratif Ferrazino, de connaître l'aménagement complet de l'ancien site des Services industriels de Genève à la Jonction. Il y a en effet beaucoup de discussions sur ce problème, alors j'espère que nous aurons une série d'éléments à ce sujet.

Ce qui est dommage – c'est une remarque que j'aimerais faire...

Des voix. Sur l'urgence!

M. Jean-Pierre Lyon. Oui, oui, sur l'urgence! Cependant, j'aimerais faire une remarque: j'ai cru que nous aurions une discussion sur l'ensemble de ces projets qui passent en urgence. Et cela, on l'étouffe. Je le regrette infiniment, parce que le Conseil municipal est bafoué.

Le président. Je fais observer que, si vous aviez souhaité voter ce train de propositions du Conseil administratif en urgence, je ne sais pas qui aurait été bafoué le plus.

M. Roger Deneys (S). Les socialistes soutiennent l'urgence de cette proposition, dans la mesure où il est évidemment important d'étudier l'ensemble du site pour savoir ce que nous pouvons faire pour tout le périmètre concerné. Bien entendu, plus tôt les discussions commenceront, mieux ce sera, d'autant plus qu'il y a la pause estivale, que la commission de l'aménagement et de l'environnement est déjà saisie d'un certain nombre de dossiers et que cela nécessitera un démarrage rapide au mois de septembre.

M. Mark Muller (L). Nous ne voyons pas très bien quelle urgence il y aurait à renvoyer ce projet en commission ce soir, pour deux raisons au moins: tout d'abord, nous avons un ordre du jour qui nous a été soumis avec toute une série de points qui sont tout aussi urgents que celui-là et, si nous voulons systématiquement faire passer les propositions du Conseil administratif en premier, eh bien, je propose que celles-ci soient systématiquement inscrites en premier dans notre ordre du jour; au moins, ainsi, les choses seraient claires.

Deuxième élément, comme l'a dit M. Deneys, la commission de l'aménagement et de l'environnement est déjà saisie d'un grand nombre d'objets, de celui concernant le plan piétons notamment. Nous avons par ailleurs ce soir plusieurs projets que vous allez nous demander de renvoyer en urgence à la commission de l'aménagement et de l'environnement; je pense au plan directeur des chemins de randonnée pédestre de la proposition PR-136, au plan de site du quartier Beau-Séjour-la Roseraie de la proposition PR-134; nous n'allons de toute façon pas pouvoir traiter tous ces projets en même temps. Nous allons devoir adopter un certain ordre de priorité, et je ne pense pas que la proposition PR-130 fera l'objet de cette priorité. En réalité, concernant cette proposition, nous aurions très bien pu attendre la séance de septembre, ou même celle d'octobre, pour en arriver normalement et régulièrement à ce point de l'ordre du jour et le renvoyer à ce moment-là en commission.

Cela étant, nous ne nous opposerons pas, par principe, au souhait du magistrat de renvoyer la proposition PR-130 en commission, mais nous nous abstiendrons lors du vote.

M. Didier Bonny (DC). Le groupe démocrate-chrétien partage totalement le discours que vient de tenir M. Mark Muller, même si sa conclusion sera différente. En effet, nous ne voyons pas en quoi il y a urgence, c'est-à-dire dans le sens qu'il n'y a pas une urgence objective comme il y en avait une tout à l'heure à propos de la proposition PR-129. C'est évident que, les 300 000 francs destinés à la formation de jeunes réfugiés, il fallait les voter, parce qu'il faut que ce projet soit effectif pour le mois de septembre.

Pourquoi la proposition PR-130 est-elle plus urgente que d'autres pour lesquelles le Conseil administratif n'a pas demandé l'urgence? Cela ne paraît pas évident et, au nom d'un certain principe par rapport à notre ordre du jour, je dois dire que nous faisons tout notre possible pour ne recourir à l'urgence que lorsqu'elle s'impose vraiment. Or, là, ce n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas la clause d'urgence de la proposition PR-130.

M. Damien Sidler (Ve). Contrairement aux deux préopinants, je pense qu'il est important de voter la clause d'urgence de cette proposition aujourd'hui, afin que les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement puissent commencer leur travail d'étude. Je dis bien que, pour moi, l'urgence porte sur l'étude, et pas forcément sur la réalisation. Cependant, il faut que les membres de la commission des finances puissent, dès le mois de septembre, participer au processus de discussion avec M. Ferrazino et les autres acteurs.

Nous voterons donc la clause d'urgence.

Le président. Monsieur Sidler, je crois que la demande du Conseil administratif ne concernait pas la commission des finances, mais plutôt celle de l'aménagement et de l'environnement.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) soutiendra l'urgence et le renvoi de ce projet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme l'a demandé le Conseil administratif.

Il y a une chose que j'aimerais ajouter: un certain nombre de conseillers municipaux ont été invités à participer à des discussions sur le site d'Artamis concernant cette proposition PR-130. Est-ce que le Conseil administratif pourrait nous dire qui a été invité? Est-ce que ce sont les conseillers municipaux habitant le quartier ou ceux qui siègent dans certaines commissions? Je crois savoir que des commissaires d'autres commissions, ou en tout cas d'autres conseillers municipaux, aimeraient également être invités lors de la présentation de certains objets concernant les quartiers.

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter sur la clause d'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la proposition est acceptée à la majorité (quelques oppositions libérales et démocrates-chrétiennes et quelques abstentions).

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 265 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc et de chemins publics sur les parcelles N^{os} 3340, propriété de la Ville de Genève, et 3384, propriété des Services industriels de Genève, feuille 6, section Plainpalais (PR-130)¹.

Préambule

Après l'achat des terrains utilisés anciennement par les Services industriels de Genève à la Jonction, l'adoption d'un plan localisé de quartier et la mise à disposition, en 1996, des terrains à l'association Artamis, l'Etat de Genève entend aujourd'hui construire un immeuble de logements et la Ville de Genève créer un nouveau parc public sur une partie du site. La partie restante pourra être mise à la disposition de groupements culturels et artisanaux sur la base d'une nouvelle définition des conditions.

Situé sur la parcelle 3340, feuille 6, section Plainpalais, ce parc est accessible par une allée, depuis la rue du Stand et les quais du Rhône comme depuis le boulevard Saint-Georges et le cimetière de Plainpalais. Il est composé d'une petite place centrale, d'une aire de détente, équivalant à un quart de la surface du cimetière, et du prolongement du bâtiment des expositions de la Ville de Genève, libéré du stationnement actuel et destiné à des expositions ou à des installations éphémères.

Les bâtiments N^{os} 6 et 9 sont démolis au profit du nouveau parc. Les bâtiments N^{os} 2b et 5 sont maintenus. Le premier est déjà rénové et reçoit les expositions de la Ville de Genève. Le deuxième, laissé en l'état, permet de reloger l'activité de «mur de grimpe», actuellement située dans le N^o 6, et peut être mis à la disposition d'artisans en démarrage.

Le projet sera bien entendu conçu et mis en œuvre en concertation avec les associations locales de parents et d'habitants, avec les associations membres d'Artamis qui sont entrées en négociation avec l'Etat et la Ville de Genève. Il sera également intégré dans un lieu en pleine évolution, suivant l'organisation de l'ancien site industriel, avec ses nombreux et divers dépôts.

Exposé des motifs

Dès leur origine, les Services industriels de Genève étaient installés à la Jonction, au bord du Rhône, entre la rue du Stand et le boulevard Saint-Georges, jusqu'à leur déplacement intervenu en 1996.

¹ Urgence acceptée, 245.

Le terrain laissé en jachère est alors l'objet de plusieurs projets de revalorisation. Un groupe scolaire est projeté.

En 1992, l'Etat de Genève a initié un concours d'idées pour l'aménagement de cette parcelle. Le premier prix sert de base à l'établissement du projet de plan localisé de quartier N° 28606. Celui-ci prévoit des immeubles de logements et réserve une surface, toutefois quelque peu réduite, pour le groupe scolaire. Il est rejeté par la Ville de Genève. En 1993, un nouveau projet de plan localisé de quartier N° 28605, basé sur le deuxième prix du concours d'idées et plus favorable pour l'implantation du groupe scolaire, est également rejeté par le Conseil municipal.

En 1994, les Services industriels de Genève, l'Etat et la Ville de Genève se sont accordés sur l'établissement du projet de plan localisé de quartier N° 28878, adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 1997. Celui-ci prévoit la réalisation d'un nouveau bâtiment en front du boulevard Saint-Georges, la rénovation et l'agrandissement de l'îlot de la rue du Stand et la construction d'un groupe scolaire.

Ce dernier plan forme la base d'un remaniement parcellaire. La Ville de Genève acquiert la parcelle N° 3340, feuille 6, section Plainpalais, de 9000 m², au centre.

Durant ce temps, dans toute la ville, plusieurs associations et groupements de squatters ont voulu montrer à la société genevoise l'existence d'une jeunesse qui se mobilise pour utiliser le logement vide et les espaces construits laissés vacants pour susciter des échanges culturels, le développement de l'artisanat et des activités artistiques. Plusieurs sites anciennement industriels, notamment, ont été l'objet de leurs actions.

C'est ainsi que le site des anciens Services industriels a été occupé par l'association Artamis, nouvellement créée. Des négociations ont été conduites avec l'ensemble des mouvements créés depuis la fin des années 60, aux fins de trouver une solution à cette problématique urbaine, dont le but est à la fois de laisser se constituer un tissu permettant la transition entre la famille et la vie professionnelle et de répondre à un réel besoin économique d'une jeunesse confrontée à de très grandes difficultés pour débiter dans un contexte de crise économique.

En juillet 1996, une convention de prêt à usage a été signée entre la Ville de Genève et l'association Artamis, prévoyant la mise à disposition de deux bâtiments (sur quatre) sis sur la parcelle propriété de la municipalité. En septembre de la même année, l'Etat de Genève et l'association Artamis signent également une convention de prêt à usage concernant la plupart des bâtiments situés sur les parcelles dont il a la propriété ou qui sont encore en négociation avec les Services industriels de Genève.

En 1998, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a mandaté deux experts chargés d'évaluer l'expérience en cours. Le constat est globalement positif pour l'ensemble, bien que des questions soient soulevées vis-à-vis de la durée du projet et la nécessaire récupération du site par les propriétaires au moment où un projet d'aménagement du lieu sera adopté par les instances concernées. Il est à relever que cette analyse a été commanditée après de nombreux débats, notamment au Grand Conseil et au Conseil municipal, à propos des activités illégales et dépassant le cadre des conventions de prêts à usage, notamment en ce qui concerne des activités commerciales fort critiquées par les habitants du quartier et les commerçants astreints à des charges locatives et à des impôts. L'association a, par la suite, mis de l'ordre dans son fonctionnement en mettant un terme à ces activités, dont une partie dut être contrôlée par une intervention du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et de la police pour limiter les possibilités d'accès au site pour des raisons sécuritaires.

Entre 1998 et 2000, des négociations coordonnées entre l'Etat et la Ville de Genève ont été conduites avec l'association Artamis aux fins d'adapter les textes des conventions, de redistribuer les lieux mis à disposition et de prévoir une contribution des utilisateurs, en suivant le principe d'équité en regard des autres citoyens de la Ville. Ces négociations n'ont pas permis d'atteindre l'objectif souhaité, car elles ont évolué vers des discussions sectorielles avec les membres de l'association Artamis, en fonction de leurs intérêts respectifs et de leur volonté de traiter la suite de leur projet en partenariat avec les propriétaires des lieux, ces derniers étant dans l'obligation de mettre en œuvre leur programme d'aménagement en accord avec l'évolution de la situation économique.

Confrontés à de nouveaux et urgents besoins de logements en ville et dans le canton, l'Etat de Genève a décidé de proposer la réalisation d'un immeuble de rez commercial et de 4 étages de logements, soit 7800 m² de surface brute de plancher, prévu au long du boulevard Saint-Georges, sur la parcelle N° 3384, feuille 6, section Plainpalais, encore propriété des Services industriels de Genève. Cela entraîne la démolition des bâtiments N^{os} 7, 8 et 59. Les autres bâtiments, situés sur la parcelle N° 3384, feuille 6, section Plainpalais, seront mis à disposition sur la base des négociations en cours entre le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et les associations culturelles et groupements d'artisans.

A l'intérieur du périmètre, sur la parcelle N° 3340, feuille 6, section Plainpalais, la Ville de Genève souhaite créer un nouveau parc public, accessible depuis la rue du Stand et les quais du Rhône comme depuis le boulevard Saint-Georges et le cimetière de Plainpalais. Les bâtiments N^{os} 6 et 9 sont démolis au profit du nouveau parc. Les bâtiments N^{os} 2b et 5 sont maintenus. Le premier est déjà

renové et reçoit les expositions de la Ville de Genève. Le deuxième permet de reloger l'activité de «mur de grimpe», actuellement située dans le numéro 6, et peut être mis à la disposition d'artisans en démarrage.

La réalisation de ces deux projets nécessite encore diverses procédures, notamment en ce qui concerne la construction du nouveau bâtiment de logements par l'Etat de Genève et la réalisation du parc et des cheminements publics par la Ville de Genève.

Les nouvelles négociations conduites par l'Etat et la Ville de Genève avec l'association Artamis ont permis de dégager une ligne de conduite devant faciliter la signature de conventions séparées entre le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et les membres d'Artamis utilisant actuellement les bâtiments qui ne seront pas affectés par le projet d'aménagement et qui ont déployé des activités conformes à la négociation initiale. De même, la Ville de Genève entend conduire des discussions avec les utilisateurs des bâtiments N^{os} 5 et 6, afin de redéployer le «mur de grimpe» et formaliser l'utilisation du bâtiment N^o 5 dans un souci de l'ouvrir aux habitants du quartier également.

Vu l'évolution démographique et de la construction, le Conseil administratif est prêt à renoncer à la réalisation du groupe scolaire, en raison des possibilités de récupération des locaux de l'actuel Musée d'ethnographie dans l'école de Carl-Vogt. Toutefois, cette option dépend de la prochaine votation relative au référendum contre la construction d'un Musée d'ethnographie à la place Sturm.

Ces procédures étant relativement longues, notamment en ce qui concerne les négociations avec les parties concernées, l'adoption des propositions de crédit et les procédures administratives, les travaux ne pourront démarrer effectivement que dès le mois de mai 2002.

L'Etat de Genève étant lié par une convention reconductible tacitement d'année en année au 25 septembre, il a été convenu qu'il dénoncerait la convention au 30 juin 2001, étant entendu qu'il accordera un délai exceptionnel à l'association Artamis au 30 avril 2002 pour évacuer les locaux devant être récupérés. La Ville de Genève, par souci de coordination entre les pouvoirs publics, a décidé d'informer en même temps l'association Artamis, soit au 30 juin 2001, du fait que la convention de prêt à usage sera dénoncée le 31 janvier 2002, afin d'obtenir une libération des locaux au 30 avril 2002.

Concertation et information publique

La réalisation de l'ensemble du projet sera assurée avec un souci constant de concertation avec l'ensemble des parties concernées par cette évolution, le but étant de faire évoluer cet espace public vers un lieu convivial où cohabitent les

activités urbaines, aussi bien du quartier que des groupements culturels et artisanaux. Le parc devra ainsi devenir une aire de détente, d'expositions et de passage, alors que le bâtiment N° 5 deviendra un lieu de rencontre.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions

La mise à disposition du site des anciens Services industriels de Genève à l'association Artamis a fait l'objet de nombreuses motions, questions et interpellations au Grand Conseil et au Conseil municipal. Celles-ci ont suivi les plaintes relatives aux nuisances occasionnées par des activités musicales nocturnes, du vacarme et des atteintes à la propriété relevés par les habitants du quartier. Par la suite, de nombreuses discussions ont eu lieu sur la légitimité de l'expérience et sur la raison de la mise à disposition de bâtiments publics gratuitement à des fins non commerciales, sans respecter les procédures de taxation et d'autorisation d'utilisation du domaine public.

Il est fait économie, ici, de la description détaillée des nombreux événements ayant retenu l'attention des autorités exécutives et législatives du canton et de la Ville de Genève. Cela étant, à chaque occasion, des réponses précises ont été données sur les raisons ayant motivé telle ou telle décision et des négociations ont eu lieu avec l'association Artamis pour obtenir une adaptation du fonctionnement du site à l'objectif décrit au début de la négociation. C'est ainsi qu'il a progressivement été mis un terme au tapage nocturne, aux activités liées à la vente de boissons, de repas et de différentes drogues, ainsi qu'aux différents trafics ayant pu se développer sur le site.

Des examens approfondis ont été faits au moment de l'évaluation faite par les deux experts mandatés par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, au moment de l'établissement par la Ville de Genève d'un contrôle financier du lieu et durant la négociation conduite de 1998 à 2000, conjointement entre l'Etat et la Ville de Genève pour obtenir une adaptation cohérente sur la durée du lieu.

Le projet soumis va exactement dans le sens de cette volonté des autorités municipales d'adapter le site aux exigences actuelles, en tenant compte de la nécessité de continuer de mettre à disposition, à des conditions préférentielles, des espaces permettant à la jeunesse de la ville de Genève d'initier des activités culturelles et artisanales constituant une étape vers un avenir professionnel. Il devrait également répondre au souci des habitants du quartier de redevenir des partenaires dans les discussions destinées à aménager ce lieu public.

Cette proposition répond également à la motion M-353 de M^{me} Michèle Künzler, MM. Guy Valance, Alain Dupraz et Pierre Losio: «Reprise des négocia-

tions avec les Services industriels de Genève», acceptée par le Conseil municipal le 16 septembre 1998.

Description de l'ouvrage

Ce parc est enserré au milieu des anciens immeubles administratifs des Services industriels de Genève et du futur immeuble résidentiel du boulevard Saint-Georges, en prolongement du cimetière de Plainpalais. Il prend place au sein de l'ancienne organisation des pavillons et dépôts des Services industriels de Genève.

Comme il s'agit de réhabiliter une friche industrielle, le parti végétal est de favoriser la pousse des plantes dites «pionnières», celles que l'on retrouve habituellement dans nos contrées et qui colonisent les friches ou carrières présentant les mêmes caractéristiques climatiques. Ainsi, on trouvera des bouleaux, des charmes, des peupliers, des noisetiers et des cerisiers dans les cordons boisés proposés. Pour assurer un usage intensif, les diverses parties du parc recevront des aires enherbées ou graveleuses, suivant les cas. On peut également imaginer que, suivant le programme d'animation voulu et le passé de ce lieu, des espèces maraîchères seront également plantées.

Le nouveau parc est composé de trois aires aux caractéristiques très différentes, distribuées par une allée, entre les quais du Rhône et le boulevard Saint-Georges:

- à la croisée entre l'entrée depuis le boulevard Saint-Georges, l'allée et le nouvel accès au cimetière de Plainpalais, une place, traitée en béton brossé ou pavée, étant donné que l'ancien pavage subsiste, avec des bancs et de l'eau, est le premier lieu central, vu depuis le boulevard, qui distribue les autres et permet de rejoindre le cimetière et ses grands arbres;
- au milieu des bâtiments, une aire de détente, d'environ 5000 m², est enherbée afin d'offrir des surfaces végétales ou minérales mélangées, aptes au jeu ou au délassement, avec des cordons boisés qui organisent l'espace et offrent des espèces végétales diversifiées;
- entre le bâtiment N° 2b, qui abrite les expositions de la Ville de Genève, et l'allée, l'aire de stationnement d'environ 1500 m² est supprimée, au profit d'un sol graveleux, destiné à recevoir des manifestations, des expositions ou des installations éphémères, au gré des événements qui se déroulent dans les environs, et accompagné d'un cordon boisé.

L'allée est à la fois un élément de distribution du parc et des divers bâtiments, ainsi qu'un lien supplémentaire à travers le quartier, entre les quais du Rhône et l'intérieur de la Jonction. Celle-ci pourrait être pavée, car il existe encore des

traces de l'ancien revêtement, ou traitée à l'image des trottoirs genevois. Elle est éclairée par des candélabres, comme le sont tous les cheminements publics de la ville.

Les bâtiments N^{os} 6 et 9 sont démolis au profit du nouveau parc.

Le bâtiment N^o 2b est déjà rénové et reçoit les expositions de la Ville de Genève. Son accès depuis l'allée, par l'ancien quai de déchargement, est amélioré.

Le bâtiment N^o 5 est laissé en l'état. Une expertise a montré sa stabilité sur le plan structurel, sans présumer des notions de confort (isolation thermique, étanchéité) et de sécurité contre les incendies, ni d'assainissement. Dès lors, aucuns travaux de rénovation ne sont prévus, le bâtiment étant mis en l'état à la disposition des artisans en démarrage ou des usagers voisins. Celui-ci permet notamment de reloger l'activité de «mur de grimpe» qui est actuellement située dans le bâtiment N^o 6. Il peut également servir d'abri, de couvert pour les activités de jeux voisines.

Dans une perspective d'aménagement global du secteur et plus particulièrement pour permettre d'assurer le prolongement du cimetière des Rois, le Conseil administratif est favorable, à plus long terme, à la démolition des bâtiments N^{os} 44, 52, 53 et 54, sis en partie sur la parcelle propriété des Services industriels de Genève.

Choix écologiques

Par son caractère évolutif et adaptable, le concept même du projet se base sur des choix écologiques. Le choix des matériaux pierreux, dont certains sont déjà présents sur le site, et graveleux pour l'allée et ses dépendances va également dans ce sens. La réintroduction de plantes dites «pionnières» dans une friche industrielle permet de montrer leur évolution, leur sens de la colonisation végétale, tout en transmettant une connaissance des végétaux aux enfants usagers du lieu, par le jeu.

Estimation du coût

Selon devis général, en suivant le code CFC à 2 chiffres:

	Fr.
20. Démolition des bâtiments N ^{os} 6 et 9	90 000
40. Travaux préparatoires:	111 400
41. Surfaces en dur: (enrobé bitumineux, béton, pavage)	354 500
421. Surfaces enherbées	36 500

423. Equipements (bancs, corbeilles, jeux)	100 000
421. Végétation, plantations	77 500
45. Eclairage public	130 100
48. Information publique et concertation (10%)	81 000
49. Honoraires d'architecte paysagiste	119 400
TVA 7,6% sur 1 100 400 francs	<u>83 630</u>
Sous-total I (TVA comprise):	1 184 030
55 Prestations du maître de l'ouvrage	
Honoraires de promotion	
– aménagement urbain (5% du sous-total I)	<u>59 200</u>
Sous-total II:	1 243 230
54. Intérêts intercalaires sur le crédit de construction	
<u>1 243 230 x 8 mois x 5</u>	
2 12 mois	<u>20 720</u>
Sous-total III:	1 263 950
Total du crédit demandé:	<u>1 265 000</u>

Les prix indiqués sont ceux du mois de mai 2001 et ne comprennent aucune variation.

Autorisations de construire

Le projet d'ensemble fera l'objet d'une requête en autorisation de construire.

La démolition des bâtiments N^{os} 6 et 9 fera l'objet d'une requête.

Délais

L'Etat et la Ville de Genève prévoient d'entamer leurs travaux dès avril 2002.

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 6 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 8 mois, dont 2 pour la démolition des bâtiments, cela sans perdre de vue que les plantations ne peuvent se faire qu'entre octobre et novembre ou entre mars et avril. La date de mise en exploitation prévisionnelle est décembre 2002.

Régime foncier

Cet ouvrage est situé sur les parcelles N^{os} 3340, feuille 6, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève et, en partie, 3384, feuille 6, section Plainpalais,

entre le quai du Rhône 8-12, la rue du Stand, et le boulevard Saint-Georges 17, actuellement propriété des Services industriels de Genève. Suivant l'évolution des données foncières, il s'agira de créer une servitude d'usage public ou une cession de superficie.

Programme financier quadriennal

Cet objet est inscrit dans la rubrique 102.55.00 «Aménagement d'environnement urbain complémentaire à des immeubles ou équipements prévus par un PLQ/PLCP pour 2000-2001» du 19^e programme d'investissements quadriennal.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Vu l'augmentation de surface de parc dans le quartier de la Jonction, le Service des espaces verts et de l'environnement verra ses charges d'entretien augmenter d'environ 20 000 francs annuellement, en plus de l'attribution d'un poste d'horticulteur supplémentaire. Les autres charges sont comprises dans le budget des services concernés.

Charges d'entretien	20 000
Un poste d'horticulteur	80 000
Charge financière annuelle sur 1 265 000 francs comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités	<u>20 720</u>
Soit au total:	120 720

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est le Service des espaces verts et de l'environnement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 265 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc et de chemins publics sur les parcelles N^{os} 3340, propriété de la Ville de Genève, et 3384, propriété des Services industriels de Genève, feuille 6, section Plainpalais.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 265 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement concerné.

Préconsultation

M. Bernard Lescaze (R). Nous nous sommes abstenus, mais nous n'avons pas voté contre la clause d'urgence, car nous pensons que la commission de l'aménagement et de l'environnement doit étudier au plus tôt cette proposition. En effet, ce projet n'est pas satisfaisant, et cela pour plusieurs raisons; nos commissaires l'exprimeront en ce qui concerne la partie Artamis.

Pour ma part, je dis clairement que ce projet n'est pas satisfaisant, parce qu'il détruit une partie du mur d'enceinte du cimetière des Rois, non plus celle que souhaitait détruire M. Tornare le long du boulevard Saint-Georges. Habilement, celui-ci revient par le fond... (*Brouhaha.*) Or je déclare clairement qu'un cimetière... (*M. Juon discute.*)

Monsieur le président, vous voudrez bien faire remarquer à M. Juon qu'il serait courtois de sa part de bien vouloir écouter ou d'aller à la buvette, selon son habitude. (*Brouhaha.*)

Je continue...

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons un train d'objets urgents particulièrement important. Si vous vouliez bien avoir la courtoisie d'écouter les orateurs sans interrompre, ce serait extrêmement agréable pour le déroulement de nos débats. Monsieur Lescaze, vous avez la parole; je vous prie de poursuivre.

M. Bernard Lescaze. Je vous remercie, Monsieur le président. Je disais donc que, après avoir tenté de démolir le mur du cimetière des Rois qui se trouve le long du boulevard Saint-Georges et s'être heurté notamment au service cantonal chargé de la protection du patrimoine, le Conseil administratif s'efforce désormais de détruire le mur qui sépare le cimetière du site Artamis. Or, quoi que l'on puisse penser de ce mur, qui n'est peut-être pas un chef-d'œuvre architectural, un cimetière n'est pas un parc public. Il faudra bien prévoir une fermeture la nuit entre le cimetière des Rois et la place et l'aire de jeu prévues dans la proposition. Nous ne pourrions en effet pas accepter que les chiens viennent se promener, la nuit, sur les tombes et que le cimetière soit ouvert au public la nuit. Je crois que chacun, ici, pour la dignité des morts, le comprendra.

En conséquence, le projet tel qu'il nous est présenté ce soir est évidemment insuffisant. Je tiens à le dire en procédure de préconsultation, de façon que les choses soient claires. Le fait que la commission de l'aménagement et de l'environnement étudie ce projet avec les services de la Ville est une excellente chose. De toute façon, il faut que celle-ci commence rapidement son travail, parce que nous ne sommes pas prêts à voter la solution telle qu'elle nous est présentée ce soir.

M. Mark Muller (L). Nous nous sommes abstenus sur l'urgence, peut-être pour avoir le plaisir de nous exprimer sur le fond, ce que je fais.

Cette proposition du Conseil administratif nous déplaît effectivement, comme au groupe radical, pour trois raisons au moins. Cependant, au préalable, je voudrais revenir sur une remarque que M. Sidler a faite tout à l'heure, ou peut-être une question du Parti du travail sur la façon dont les conseillers municipaux ont été associés aux travaux et aux réflexions portant sur ce sujet. Je voudrais dénoncer ici une pratique qui a cours au sein du département de M. Ferrazino, qui est d'organiser des séances publiques prétendument dites de «concertation» et de «discussion» aux heures où précisément la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal – dont je fais partie – se réunit, ce qui l'empêche d'assister à ces réunions, par ailleurs fort intéressantes.

Tant et si bien que, lors de notre dernière rencontre, sous l'impulsion efficace de M. Deneys, nous avons décidé de tenir notre séance de commission à l'endroit où avait lieu une séance d'information sur l'aménagement de la place des Nations. Nous avons écourté notre réunion à une heure de discussion, puis nous avons assisté à cette séance d'information. C'est la raison pour laquelle, en préambule, je souhaiterais demander au magistrat qu'il essaie à l'avenir d'organiser ces séances d'information à un moment où les conseillers municipaux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement sont disponibles.

Je reviens maintenant à la proposition du Conseil administratif, qui, comme je vous le disais, nous déplaît pour trois raisons. Tout d'abord, ce qui nous déplaît particulièrement, c'est qu'on assiste ici à la capitulation des autorités, des pouvoirs publics face aux squatters. Il y a quelques années, vous vous rappellerez certainement ceci, des personnes qui se sont regroupées sous un collectif dénommé «Artamis» ont occupé le périmètre anciennement occupé par les Services industriels de Genève (SIG). Dans un premier temps, tout le monde s'est élevé contre cette occupation, puis des conventions d'occupation et d'utilisation ont été signées entre les occupants et les autorités, comprenant, notamment, l'engagement des occupants de s'en aller à la première demande des autorités publiques.

Que constate-t-on aujourd'hui? Que les autorités font tout ce qu'elles peuvent pour contenter ceux qui se sont attribué d'office et par la force ces périmètres. Il faut dire que ce n'est pas le seul cas où cela se passe ainsi, puisque cela se passe de la même manière dans le cadre d'un dossier de rénovation d'un immeuble à la rue des Etuves. Nous ne pouvons pas accepter ce mode de faire. Les pouvoirs publics doivent quand même faire preuve d'un tout petit peu de décence, garder un tout petit peu d'indépendance vis-à-vis de ces personnes qui occupent sans droit et sans respecter les procédures habituelles d'inscription auprès des services de la Gérance immobilière municipale notamment, et qui se permettent d'occuper des terrains appartenant aux collectivités publiques.

En donnant raison à ces personnes, en leur donnant satisfaction, c'est-à-dire en s'arrangeant et en faisant en sorte qu'elles puissent exercer leur activité, que je ne remets pas en cause en tant que telle, nous donnons un très mauvais exemple à la population, nous capitulons; c'est le seul mot qui me vient à l'esprit pour l'instant. Voilà la première raison pour laquelle nous refusons d'entrer en matière sur cette proposition.

La deuxième raison, c'est tout d'abord que ce projet est contraire au plan localisé de quartier (PLQ) en force. Si vous avez suivi ce dossier dans la presse, vous aurez appris qu'il existe un PLQ qui prévoit un certain nombre de choses sur cette parcelle, notamment une école. Voilà qu'on nous propose tout à coup quelque chose qui n'est pas du tout conforme au PLQ; nous considérons cela comme particulièrement surprenant de la part de M. Ferrazino, qui nous avait habitué à une autre manière de faire, et, en particulier, à nous proposer des modifications des PLQ, ce qu'il ne fait pas ici. C'est également pour cette raison, qui est un peu formelle, je vous l'accorde, que nous refuserons d'entrer en matière.

La troisième raison, qui est liée à la deuxième et qui est une raison de fond cette fois-ci, c'est que, comme je viens de le dire, il est prévu de construire une école à cet endroit. Or que peut-on lire dans la proposition? On peut lire que, très prochainement, le Musée d'ethnographie du boulevard Carl-Vogt va être libéré, parce qu'il va se déplacer du côté du boulevard des Tranchées, qu'on pourra réaffecter ces locaux à une école et qu'on n'aura donc plus besoin de construire une école sur le site d'Artamis. Nous considérons que c'est quelque peu prématuré, voire présomptueux, et que c'est tirer des plans sur la comète. Je suis sûr que le Conseil administratif est très attaché à la volonté populaire de cette ville et que la moindre des choses aurait peut-être été d'attendre que le peuple se prononce sur le sort du nouveau Musée d'ethnographie avant d'imaginer que celui du boulevard Carl-Vogt sera libéré et permettra l'installation de quelques classes scolaires. Nous préconisons donc à tout le moins d'attendre le résultat du vote des habitants et des citoyens de la ville de Genève sur ce sujet.

C'est pour toutes ces raisons que nous refusons d'entrer en matière sur cette proposition.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'aimerais apporter deux éléments de réponse aux interrogations de M. Mark Muller.

Tout d'abord, en ce qui concerne la date des séances publiques que mon département fixe, je reconnais bien volontiers, Monsieur Mark Muller, que je ne la détermine pas en fonction de votre agenda personnel, mais en fonction d'un certain nombre de contingences. S'il s'avère que ces séances tombent parfois un mardi, il ne faut pas oublier que, la semaine, pour des séances publiques, c'est

quatre jours, étant donné que nous ne convoquons ni le vendredi, ni le samedi, ni le dimanche; les possibilités sont donc restreintes. Finalement, nous constatons que le mardi n'est pas une si mauvaise idée, puisque, vous l'avez relevé vous-même, la commission de l'aménagement et de l'environnement a pu se déplacer à la place des Nations. Il me semble d'ailleurs que vous y étiez, et c'était peut-être le meilleur moyen de vous faire participer à une séance publique. En effet, c'est la première fois que je vous voyais assister à l'une de ces séances; vous êtes venu comme membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, et je m'en félicite. En fin de compte, c'est le meilleur moyen d'avoir le plus grand nombre de conseillers municipaux. Cela étant dit, nous essayons de varier les dates, afin de permettre à tout un chacun, en fonction des agendas diversifiés des uns et des autres, de pouvoir venir assister à nos séances publiques.

Maintenant, vous remettez en cause, Monsieur Mark Muller, la démarche d'Artamis. Eh bien, je crois que, cela, ce n'est pas un scoop. C'est vrai que les milieux que vous représentez ont toujours laissé entendre qu'ils n'étaient guère favorables à des propositions de ce type, où il y a une volonté de prendre en main les choses de manière un peu différente de ce qu'on a l'habitude de faire dans notre ville. Cependant, quant à nous – et d'ailleurs M. Moutinot, pour l'Etat, a tenu le même discours dans la séance publique à laquelle vous faisiez allusion tout à l'heure – nous souhaitons que les activités d'Artamis puissent avoir une certaine pérennité; nous le souhaitons, mais vous avez le droit d'être d'un avis contraire. Nous estimons qu'il est par conséquent de notre devoir de trouver des solutions qui permettent d'assurer cette pérennité des activités d'Artamis.

Cependant, si, vous, vous avez vu trois raisons principales de vous opposer à nos projets – parce que vous avez toujours beaucoup de raisons de vous opposer à nos projets – nous n'avons pas reçu beaucoup de propositions positives de votre part. En effet, concernant le site où se trouve Artamis, je n'ai pas entendu de votre part une seule proposition positive pour son aménagement. Quant à nous, nous en avons et nous en avons fait part à Artamis. Nous avons dit à ses représentants: «Si nous souhaitons effectivement pouvoir permettre à votre association de continuer ses activités sur ce site, nous voulons également, c'est un deuxième objectif, créer des logements sur cette parcelle.» Pour ce qui est des logements, j'anticipe sur une proposition qui viendra plus tard dans notre ordre du jour et qui permettra de mettre sur le marché des logements coopératifs, lesquels sont réclamés par une grande partie du Conseil municipal.

Nous voulons également créer un parc public pour le quartier. Alors, M. Lescaze fait l'étonné en disant qu'il ne faut surtout pas toucher au mur du cimetière des Rois pour créer un prolongement à l'intérieur du site d'Artamis. Cependant, je vous rappelle que, quand vous aviez combattu une idée que certains avaient exprimée et qui consistait à abattre le mur autour du cimetière, le long du boulevard Saint-Georges, vous aviez pris l'exemple des voitures qui passaient. On pou-

vait effectivement comprendre que, à l'intérieur d'un lieu comme un cimetière, on pouvait souhaiter conserver une certaine tranquillité en la préservant du trafic que nous connaissons sur le boulevard Saint-Georges.

En revanche, je n'oublierai pas de vous inviter à la prochaine séance publique que je convoquerai, Monsieur Lescaze, parce que vous verrez que votre proposition n'aura guère de succès dans le cadre des discussions qui nous animent dans le quartier de Plainpalais-Jonction. En effet, s'il y a un point qui, à mon sens, fait une large majorité dans le quartier – que ce soit au sein d'Artamis ou parmi les habitants qui ne sont pas liés à Artamis – c'est celui qui consiste à prévoir une ouverture du cimetière à l'intérieur de la parcelle, pour avoir un véritable parc dans le prolongement de celui-ci. On peut comprendre vos réticences par rapport à l'usage qui serait fait de ce cimetière, mais il faut se rappeler que ce quartier ne dispose pas de beaucoup d'espaces publics. C'est donc là l'occasion d'en créer un qui serait utile à la fois pour les gens qui utilisent ces surfaces et pour l'ensemble des habitants du quartier. C'est précisément ce que nous proposons.

Maintenant, j'aimerais dire quelques mots sur l'ironie, à peine voilée, de M. Mark Muller au sujet de la notion de PLQ en force. Je rappellerai, Monsieur Muller – ce qui est un b.a.-ba – que ce qui est prévu dans un PLQ, c'est une autorisation, et non pas une obligation. (*Remarque de M. Mark Muller.*) Vous avez l'air d'en douter, alors je peux être plus affirmatif. Je vous dis que ce n'est pas du tout une obligation; un PLQ autorise quelque chose, mais, encore, dans le régime où nous sommes, Monsieur Muller, autoriser ne veut pas dire obliger. Vous me suivez jusque-là? (*Acquiescement de M. Mark Muller.*)

Bien! Par conséquent, si nous avons la possibilité de construire une école, rien ne nous interdit, tant que nous ne construisons pas cette école, d'aménager convenablement cette parcelle et d'y prévoir un parc public. Jusqu'à nouvel avis, ce n'est pas cela qui empêchera, dans dix, quinze ou vingt ans, si jamais nous le souhaitons, de construire une école, conformément au PLQ.

Pour terminer, je dirai ce que nous avons dit à Artamis et aux habitants du quartier qui assistaient à la séance publique à laquelle vous avez fait allusion: ce que nous proposons, c'est précisément de réaliser une première étape qui soit conforme au PLQ en force, parce que, si nous devons modifier ce dernier, la procédure qui en découlerait serait suffisamment longue pour qu'on ne fasse rien pendant encore un certain nombre d'années. Or, nous, peut-être contrairement à vous, Monsieur Mark Muller, nous sommes animés du désir de réellement aménager ce site, à la fois pour Artamis et pour les habitants du quartier.

M. Roger Deneys (S). Au nom du groupe socialiste, je dirai que nous sommes évidemment pour le renvoi de cette proposition à la commission de

l'aménagement et de l'environnement, dans la mesure où nous en sommes actuellement au débat d'entrée en matière. Nous ne nous exprimons donc pas sur la proposition qui est issue des discussions de la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais nous parlons de l'entrée en matière.

Dans ce sens-là, que se passe-t-il aujourd'hui? Différents acteurs présents sur le site d'Artamis ont proposé des projets différents, que ce soit le projet Coquelicot ou celui qui était proposé à l'époque par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, il y a plusieurs projets de construction sur ce site. Maintenant, il est envisagé de réaliser un parc public sur cette parcelle. Rien ne nous oblige de trancher aujourd'hui sur le fond, de nous déterminer sur ce que nous allons y réaliser. En revanche, il est important que la commission de l'aménagement et de l'environnement puisse étudier toutes les propositions dans les meilleurs délais, car nous devons pouvoir discuter avec tous les acteurs avant de trancher et avant de décider ce que nous allons faire sur ce site.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de renvoyer la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin de ne pas donner de faux espoirs à certaines personnes et d'étudier tous les tenants et aboutissants de ce projet.

M. Roman Juon (S). Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à M. Bernard Lescaze, puisqu'il m'a attaqué devant à peu près 20 000 téléspectateurs et les 80 élus ici, que je ne suis pas abonné à la buvette et que j'y vais très rarement.

Le président. Eh bien, les téléspectateurs apprécieront.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Ce soir, on peut se demander pourquoi il y a un certain nombre de remarques pas très constructives, voire plutôt contestataires. Notre président, je le regrette, n'a pas ouvert un débat sur l'ensemble de la lettre dont M. Tornare a fait état lors de la séance précédente et que le Conseil administratif lui a envoyée en date du 18 juin, selon M. Tornare, pour faire passer en urgence un certain nombre de propositions figurant dans notre ordre du jour. Tous jours est-il que, ce soir, les débats sur ces objets sont mauvais.

La lettre que j'ai mentionnée est datée du 18 juin. Combien de mois est-elle restée dans le département de M. Ferrazino, sur les bureaux ou ailleurs? Il faut se demander si cette lettre a été quelque peu revue. Ne croyez-vous pas que cela fait longtemps qu'elle aurait pu être renvoyée à la commission de l'aménagement et

de l'environnement, où les demandes qu'elle contenait auraient pu être examinées et même peut-être votées? Je laisse aux grands spécialistes le soin de répondre.

Il est vrai que c'est la deuxième des propositions pour lesquelles le Conseil administratif a demandé l'urgence qui est discutée ce soir, et vous verrez que les points suivants, c'est-à-dire les rapports que le Conseil administratif a également demandé de traiter en urgence, vont encore amener un certain nombre de contestations. Il faut donc se demander si chaque séance du Conseil municipal doit être organisée de cette manière. Moi, je peux vous dire que nous avons avantage à aller à la buvette, nous y serons mieux! En effet, si c'est cela la politique!

Je me demandais si le bureau du Conseil municipal allait faire un certain nombre de remarques au sujet de la série d'objets munis de la clause d'urgence présentés par le Conseil administratif, mais, non, rien du tout! Cependant, un jeune conseiller municipal m'a fait une remarque à laquelle je n'avais pas pensé. Pourquoi les réponses prennent-elles une page et demie dans l'ordre du jour? Pourquoi ne figurent-elles pas à la fin de l'ordre du jour? Ainsi, le point que nous examinons actuellement serait peut-être placé en dixième ou douzième position dans notre ordre du jour, et il n'y aurait pas eu besoin de demander de l'avancer. Il est étonnant qu'aucun de nos grands ténors de la politique n'ait eu cette idée. C'est la raison pour laquelle je remercie ce jeune conseiller municipal de m'avoir fait cette remarque. Je demande donc au bureau d'examiner cette question. Il ne s'agit pas de changer la loi, mais de faire preuve d'un peu de logique. Ainsi, nous n'aurions pas à recevoir de lettre du Conseil administratif nous demandant de faire passer le point 43, par exemple, au point 4 ou 5.

Par ailleurs, notre groupe accepte le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais je peux vous dire qu'en commission le rapporteur n'aura pas la tâche facile. En effet, avec tout ce que j'ai entendu, eh bien, j'aime mieux vous dire que la contestation, elle est née!

Le président. Monsieur le conseiller municipal, je vous informe que le bureau vous retourne les critiques que vous lui adressez. Libre à vous de refuser les urgences que vous venez de voter quelques minutes auparavant.

M. Jean-Pierre Lyon. Et sur les réponses, vous ne me répondez pas, Monsieur Losio!

M. Robert Pattaroni (DC). En ce qui concerne notre parti, nous considérons que le site où se trouve Artamis est, dans son ensemble, dans une situation

d'attente qui ne peut plus durer. Même s'il y a beaucoup à dire et à discuter, nous considérons que nous devons maintenant envoyer un projet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Ce qui nous préoccupe un peu, c'est le fait qu'on pourrait avoir la tentation de vouloir séparer les deux parties, c'est-à-dire envisager que l'Etat fasse du logement sur sa parcelle et que la Ville fasse autre chose sur la sienne. Or, vous l'avez constaté, récemment et à l'initiative de la Ville de Genève, sans que tous les partis approuvent, mais avec une certaine logique, le Conseil administratif a demandé qu'il y ait un plan de site pour la Roseraie, de façon qu'on ne fasse pas dans un endroit ce qui pourrait nuire à un autre endroit. Si nous avons des réticences en ce qui concerne la proposition PR-130, ce n'est pas par rapport au principe du plan de site, mais par rapport au fait que cela vient un peu comme la grêle après les vendanges ou après les moissons, comme on voudra.

Sur ces parcelles-là, il nous paraîtrait qu'au nom de la même logique il devrait y avoir une sorte de plan de site, de façon que l'on définisse où l'on doit mettre du logement, ce qui est peut-être bien sur la partie appartenant à l'Etat, mais qui pourrait aussi être très bien, ou mieux encore, sur la partie appartenant à la Ville de Genève. Là, il s'agit de voir l'intérêt des habitants, et non pas la sauvegarde des intérêts du Conseil administratif.

Par ailleurs, nous considérons que, comme depuis un certain nombre de dizaines d'années, nous avons souvent réussi des expériences de mixité en mettant dans des immeubles à la fois du logement et des activités, nous pourrions, le cas échéant, envisager cette solution. Cela présente en effet beaucoup d'avantages. Ainsi, dans le prolongement de ce que je viens de dire, on pourrait parfaitement considérer que, quelles que soient les activités, mais d'autant plus si ce sont celles de petits commerçants ou d'artisans, on puisse les inclure dans les immeubles de logement. Cette mixité rend l'environnement tout à fait sympathique; elle est sans doute aussi très positive pour les artisans et, du point de vue financier, elle peut donner lieu à un plan beaucoup plus équilibré.

Enfin, en ce qui concerne le cimetière, nous rejoignons les propos qui ont été développés tout à l'heure par M. Lescaze. Ces temps, on parle beaucoup d'ethnographie et on veut dire par là même que c'est, en fait, une sorte de discipline supérieure qui permet de concilier tout ce qui a trait à nos origines, à notre actualité, à notre futur. C'est en quelque sorte la grande rencontre entre les peuples. Nous souscrivons à cette manière de voir idéaliste de l'ethnographie, mais il nous semble que, là, il y a aussi à s'interroger sur ce que représente un cimetière.

Ce cimetière, par-dessus le marché, nous l'avons voulu. Est-ce que nous le voulons toujours aujourd'hui – il faudrait demander l'avis de la population – comme un cimetière de Genève? Ce n'est pas le cimetière de la Jonction, ce n'est

pas celui de Plainpalais ni celui des Acacias, c'est le cimetière du canton de Genève et il a une certaine signification. Si nous estimons que cette signification doit rester la même aujourd'hui encore, il s'agit de savoir s'il faut transformer ce lieu d'une manière ou d'une autre en un parc. C'est une question de principe. On peut imaginer que, pour les gens particulièrement soucieux de faire aujourd'hui beaucoup de discours en matière d'ethnographie, il y a là des circonstances très propices pour faire de l'ethnographie concrète.

Si nous devons discuter de ce qu'il faut faire du cimetière des Rois, sauf le respect que nous devons aux habitants du quartier – qui auront déjà à se prononcer sur ce qui a trait aux logements, à l'artisanat ou au commerce – il n'appartient pas à eux seuls de se prononcer sur ce cimetière, car ce dernier appartient à l'ensemble de la population genevoise. Il faut le savoir et il faut respecter la volonté populaire ou demander à la population de s'exprimer à nouveau. *(Quelques applaudissements.)*

M. Damien Sidler (Ve). J'aimerais remettre quelques vérités à leur place. Premièrement, l'association Artamis ne squatte plus, puisqu'elle est maintenant au bénéfice d'une convention. A l'époque où l'association Artamis s'était installée sur le site, anciennement occupé par les SIG, elle avait présenté une demande tout à fait officielle pour avoir la jouissance de ce site jusqu'à ce qu'on en fasse autre chose. Ni l'Etat ni la Ville n'y avait donné suite, de sorte que l'association Artamis a été forcée de passer à l'occupation. Depuis ce moment-là, il y a eu beaucoup de changements sur ce site. On parle actuellement beaucoup d'Artamis, mais le projet Coquelicot regroupe la Coopérative de l'habitat associatif, la Ciguë et également les Jardins de Cocagne. Je crois que la situation a énormément évolué; c'est pourquoi il faut replacer tout cela dans le contexte actuel, puisque plus ou moins cinq ans se sont écoulés.

Les Verts souhaitent que l'avenir de ces parcelles soit pensé de façon globale, et pas d'une façon morcelée. C'est la raison pour laquelle cette proposition, qui consiste à commencer par l'aménagement d'un parc, permettra, paradoxalement, aux commissaires d'être saisis d'un objet et d'étudier, avec les acteurs du quartier, les enjeux que représentent ces aménagements pour les besoins des habitants. Il sera beaucoup question de vie associative – c'est notamment le cas dans le projet Coquelicot – de développement durable, de mixité des activités dans le quartier et de participation citoyenne.

Je pense que ce sont des termes suffisamment actuels pour que le Conseil municipal ait envie de renvoyer la proposition en commission, afin d'en discuter avec des personnes qui s'engagent dans ce domaine et de pouvoir entrer en matière. Nous proposons donc le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Mark Muller (L). J'aimerais apporter quelques éléments complémentaires, en particulier suite à l'intervention de M. Ferrazino.

Tout d'abord, en ce qui concerne les séances de notre commission, vous avez l'air, Monsieur Ferrazino, de vous réjouir que nous passions environ la moitié du temps qui nous est imparti à examiner vos propositions de venir aux séances d'information que vous organisez. C'est très bien, mais je pense que vous serez le premier, dans quelques mois, à vous plaindre du fait que les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement n'avancent pas, que vos projets ne sont pas votés. Cela n'est peut-être pas nouveau, mais ce n'est pas en nous faisant venir, à l'heure où nous devrions traiter dans cette commission des objets concernant votre département, à vos séances publiques de présentation de projets qui ne sont pas encore à un stade avancé que vous allez réussir à dynamiser les travaux de cette commission.

C'était ma première remarque. J'aimerais maintenant apporter un autre élément. Il s'agit de savoir si le projet est conforme au PLQ ou non. Eh bien, je persiste à dire que tel n'est pas le cas. En effet, on ne pourra pas se contenter de construire quelques places herbeuses, voire avec un ou deux bancs, car il y a bien des constructions en dur. Il y a même des arbres de diverses essences, que vous décrivez très poétiquement dans la proposition, et vous savez bien que tous ces arbres, que toutes ces essences, nous ne pourrions pas les abattre le moment venu, tout simplement parce qu'il existe des règlements et des lois, notamment la loi sur les forêts à Genève, qui ne permettent plus ce genre de choses.

En réalisant ce projet, nous irions en réalité vers une situation irréversible qui ne permettrait plus, par la suite, de réaliser ce que prévoit le PLQ actuellement en force. Je rappelle à ce sujet les discussions que nous avons eues au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur un autre projet analogue concernant la parcelle des Moulins-Raichlen. Il y était également prévu de construire une école sur une parcelle appartenant à la Ville de Genève. Nous n'avions accepté d'y créer un espace vert que s'il s'agissait d'une situation provisoire et nous avons été extrêmement attentifs à ne pas arriver à une situation irréversible.

Mon dernier élément est le suivant: vous nous accusez d'être toujours opposés à vos propositions et de ne pas en faire nous-mêmes, de ne pas être constructifs. Eh bien, je dois dire qu'à cet endroit nous sommes extrêmement constructifs, tout ce que nous proposons et tout ce que nous souhaitons, c'est qu'on réalise le PLQ actuel. Il n'y a pas de raison que nous proposons autre chose, puisque nous sommes attachés au respect des plans en vigueur et que nous souhaitons que l'école prévue à cet endroit soit réalisée le moment venu, lorsque nous en aurons besoin.

Cependant, pour vous prendre au mot, je fais une proposition tout à fait concrète – Monsieur le président, vous pourrez transmettre à M. Ferrazino, ce que vous faites d'ailleurs depuis le début de mon intervention – c'est-à-dire d'ajouter une phrase à la fin de l'article premier de l'arrêté de la proposition PR-130. De cette façon, ce que vous imaginez dans votre proposition sera réalisé et, là, nous pourrions effectivement nous passer d'une école au boulevard Carl-Vogt et nous pourrions réaliser ce parc.

Je dépose immédiatement ce projet d'amendement sur le bureau.

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 265 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc et de chemins publics sur les parcelles N^{os} 3340, propriété de la Ville de Genève, et 3384, propriété des Services industriels de Genève, feuille 6, section Plainpalais. Ce crédit est subordonné à l'acceptation du projet de Musée d'ethnographie à la place Sturm et à la libération des locaux du boulevard Carl-Vogt pour y installer une école.»

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à M. Mark Muller, qui n'aime pas les squatters, il l'a assez dit et répété dans cette enceinte, que le projet Coquelicot d'Artamis, par exemple, ou même le projet du Conseil administratif que vous avez en main impliquent une diminution du nombre des locaux et des bâtiments qui sont actuellement attribués à Artamis. Vous pouvez le constater sur le plan figurant à la page 11 de la proposition. M. Mark Muller devrait donc être satisfait de cette proposition.

M. Bernard Lescaze (R). Je n'entrerais pas, comme la plupart des orateurs, dans un débat général sur l'aménagement du site Artamis. Cependant, je dois bien constater que la plupart des conseillers municipaux font remarquer à juste titre qu'il s'agit d'un projet extrêmement restreint du Conseil administratif et qu'il ne résout nullement les nombreuses questions posées par l'utilisation de l'ancien terrain des Services industriels.

J'aimerais toutefois répondre au conseiller administratif Ferrazino sur un ou deux points. Sur le cimetière, je serai bref, car notre collègue Pattaroni a dit l'essentiel. Le cimetière des Rois est, au fond, le Panthéon genevois. Le maire de Genève, M. Tornare, le sait bien. On ne peut pas admettre...

M. Roman Juon (S). Mais si qu'on l'admet!

Le président. Je vous prie d'écouter l'orateur, s'il vous plaît.

M. Bernard Lescaze. M. Juon n'est pas à la buvette, mais il se croit sans doute dans un salon, car il a toujours la bouche ouverte comme une pipelette!

Je continue donc. Le cimetière des Rois, qui est notre Panthéon, mérite en effet quelque respect. Ce que nous souhaitons, contrairement à ce qu'insinue M. Ferrazino, ce n'est pas d'interdire toute liaison entre la place, le parc éventuel et le cimetière des Rois, c'est de faire en sorte qu'il y ait une clôture qui puisse être fermée, le soir, de façon que la dignité des sépultures soit assurée. C'est tout à fait différent et, sur ce point, M. Ferrazino n'a pas répondu, bien au contraire, il a esquivé la question. Il ne peut pas répondre, parce qu'il serait bien emprunté de le faire avec son projet qui ne prévoit pas de clôture.

Par ailleurs, il a invoqué pour défendre sa position l'absence d'espaces verts dans le quartier. Alors, permettez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de rire en entendant cela, car la Jonction, qui se trouve à côté, à une minute à pied, à 200 mètres, possède de magnifiques berges le long du Rhône et le long de l'Arve. Que fait la Ville pour les aménager? Rien du tout! Rien du tout au niveau de la rue de la Puiserande et, pourtant, vous avez là l'occasion, face au bois de la Bâtie, face aux falaises de Saint-Jean, de créer un superbe espace vert. D'ailleurs, c'est vrai qu'au milieu nous demandons à l'Etat d'attribuer ces surfaces pour des logements plutôt qu'à des usines, dont on ne sait que faire. Cela nous éloigne de notre objet, mais, si vous voulez des espaces verts à aménager en ville de Genève, nous en avons et des superbes. Il ne tient qu'à vous, Monsieur le conseiller administratif, de l'accomplir.

Au lieu de cela, vous choisissez de développer des projets qui, certes, obtiennent un certain assentiment de la part des habitants du quartier, mais qui n'obtiennent pas, à l'évidence, l'accord d'une partie importante de la population genevoise. En ce qui concerne le cimetière des Rois, vous le verrez bien, je vous donne rendez-vous lorsque la commission de l'aménagement et de l'environnement aura fait ses travaux et que nous verrons quelle solution elle apportera à votre projet et, le cas échéant, quelle solution la population genevoise entendra y apporter. Ne croyez pas que vous pourrez faire n'importe quoi!

Par ailleurs, puisque j'ai la parole pour la dernière fois, parce que je ne peux pas allonger encore ce débat, j'aimerais montrer que M. le conseiller municipal Lyon a, en partie, raison. Tout ce débat sur les urgences crée un véritable embouteillage de notre Conseil municipal. Nous allons passer la fin de la soirée à traiter la dizaine d'autres objets pour lesquels le Conseil administratif a demandé l'urgence, et c'est bien là la preuve que celui-ci ne maîtrise pas réellement le fonctionnement du Conseil municipal. Vous êtes là, Messieurs les conseillers

administratifs pour faire avancer la Ville, nous, conseillers municipaux, sommes aussi là pour faire avancer la Ville, mais il faudrait un minimum de coordination entre nous.

Je propose donc – comme le président l'avait dit, à moins que ce ne fût l'ancien président, lors de son discours d'investiture ou d'adieu – que l'ordre du jour soit désormais examiné par le bureau en présence d'un conseiller administratif, comme cela se fait, mais également avec les chefs de groupe, car nous ne pouvons pas continuer de cette manière, ni pour vous, ni pour nous. Si vous voulez véritablement que le Conseil municipal soit l'émanation d'une volonté populaire, alors il vous faut trouver d'autres formules que celles que vous avez utilisées ce soir.

Le président. Au nom du bureau, je prends note de vos remarques concernant l'organisation de ces séances. Libre à vous, je vous le rappelle, comme je l'ai dit à M. Lyon, d'accepter ou de ne pas accepter les urgences que vous traitez ce soir.

M^{me} Barbara Cramer (L). La Ville a signé une convention avec l'association Artamis qui était tout simplement un prêt à usage. C'est pourquoi je suis très étonnée de voir qu'Artamis figure aujourd'hui parmi les acteurs principaux dans les décisions concernant l'ancien site des SIG, puisque ce n'était nullement prévu à l'époque. Nous avons étudié la convention et plusieurs personnes ont été étonnées, car cela se passait justement à l'époque où le fameux PLQ avait été refusé et où tout était gelé pour ce qui était des constructions. Des bâtiments et des locaux pour des bureaux, ainsi qu'une école étaient prévus sur le site.

Je dois dire que je suis aussi étonnée que vous vouliez y créer un parc. Cela pourrait être également un préau si l'on s'en tient au projet initial prévoyant une école, parce que vous savez parfaitement que chaque école a un préau. Celui-ci aurait plusieurs milliers de mètres carrés, puisque, en l'occurrence, on parle de 5000 m². Maintenant, si vous voulez utiliser ces lieux à des fins éducatives pour les enfants et pour les autres et présenter un projet écologique, vous pouvez parfaitement le faire – et comment mieux le faire que dans le cadre d'une école?

Quand je regarde dans la présente proposition ce qu'on dit par exemple sur les problèmes liés à l'installation d'Artamis sur le site, je constate que de nombreuses discussions ont eu lieu sur la légitimité de l'expérience et sur la raison de la mise à disposition de bâtiments publics gratuitement, à des fins non commerciales, sans respecter les procédures de tractations et d'autorisation d'utilisation du domaine public. Si vous prenez l'association Artamis comme l'un des acteurs principaux concernant ce site tout simplement parce qu'elle a eu la chance

d'avoir un droit d'utilisation jusqu'à ce que la Ville décide de ce qu'elle allait faire sur celui-ci, vous ne tenez pas compte du fait qu'il n'était nulle part prévu qu'Artamis reste, bien au contraire. En effet, dans la convention conclue avec Artamis, il était prévu que cette association parte sitôt qu'un PLQ serait réalisé. La position adoptée par rapport à Artamis est donc très étonnante.

En ce qui concerne l'école initialement prévue sur le site, à laquelle le Conseil administratif se dit prêt à renoncer puisqu'il prévoit de récupérer les locaux de l'actuel Musée d'ethnographie pour en faire une école, il faut relever que, même si le projet actuel du nouveau Musée d'ethnographie est mis en œuvre bientôt, le début des travaux n'est pas prévu avant une année, que la construction est censée durer huit ans, ce qui veut dire qu'il faut ajouter facilement le double d'années, ou, si on est généreux, juste 50% de ces années. Alors, pendant très longtemps, si on a besoin d'une école dans le quartier de Plainpalais-Jonction, il n'y en aura pas et les enfants devront s'en passer. Dans la proposition, on peut lire que, vu «l'évolution démographique et de la construction», on n'a pas besoin de cette école. Mais pourquoi le Conseil administratif dit-il: «vu l'évolution de la construction...»? Tout simplement parce que les PLQ ne sont pas acceptés, donc les familles avec enfants ne peuvent accéder aux logements dont elles ont besoin. Je trouve donc que cette manière de faire n'est pas tout à fait logique.

Le président. La parole n'étant plus demandée, je vais tout d'abord faire voter l'amendement de M. Mark Muller, puis la prise en considération de la proposition PR-130 et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, l'amendement de M. Mark Muller est refusé à la majorité (2 abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à la majorité (opposition des libéraux et quelques abstentions radicales).

7. Clause d'urgence sur le rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 910 000 francs destiné à poursuivre l'aménagement de places de jeux, soit:

- un crédit de 760 000 francs destiné à l'aménagement de nouvelles places de jeux et à répondre aux demandes prioritaires dans les quartiers;**
- un crédit de 150 000 francs pour établir les lignes directrices d'un programme planifié de réhabilitation, d'adaptation et de construction de places de jeux (PR-115 A).**

M. Manuel Tornare, maire. J'aimerais juste dire deux mots très rapidement, pour ne pas jouer le même jeu que tout à l'heure. Je remercie tout d'abord M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, qui a fait diligence pour rendre son rapport, ainsi que la commission sociale et de la jeunesse. Il est vrai que tout le projet est bloqué; le service concerné ne peut plus aller de l'avant. Nous avons absolument besoin des 760 000 francs demandés pour l'aménagement de nouvelles places de jeux, afin de répondre aux besoins des quartiers, comme cela est écrit dans la proposition PR-115.

M. Didier Bonny (DC). Au risque de me répéter, j'aimerais dire, suite à l'explication que vient de donner M. Tornare, que l'urgence sur ce point n'apparaît pas comme absolument évidente. Il est clair que la commission sociale et de la jeunesse a décidé d'avoir cet argent, alors, plus vite on l'aura, mieux ce sera.

Cependant, je reviens encore une fois sur le fond. Monsieur Tornare, pourquoi demander l'urgence sur ce point et pas sur le rapport PR-102 A, dont je suis le rapporteur et pour lequel on m'a fait comprendre qu'il fallait que je le rédige rapidement, parce qu'on avait aussi besoin du crédit demandé. C'est donc arbitraire, et par rapport à une mesure arbitraire, la seule solution est de dire non, sinon, on ne s'en sort jamais.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera non sur la clause d'urgence, mais pas, bien sûr, sur le fond, puisque nous sommes acquis au crédit demandé dans la proposition PR-115.

M. Manuel Tornare, maire. Pour répondre à M. Bonny, je dois dire que, si nous demandons l'urgence pour certains objets, c'est parce que, quand nous ne

faisons pas diligence, vous êtes le premier à nous «engueuler», pour parler français. Je peux vous donner l'exemple de la pataugeoire du parc Mon-Repos, où vous m'avez encore remercié d'avoir agi très rapidement. Alors, il faut quand même mettre votre théorie en accord avec vos actes!

M. Gérard Deshusses (S). Décidément, le travail au niveau de ce plénum est de plus en plus difficile. Il est vrai que la quantité d'objets munis de la clause d'urgence dont nous devons traiter ce soir nous indispose largement.

En ce qui concerne le rapport PR-115 A, nous voterons la clause d'urgence, mais du bout des lèvres, parce que nous sommes convaincus par notre magistrat, en tout cas nous souhaitons l'être.

M. Didier Bonny (DC). Je ne vais pas faire un combat avec M. Tornare, parce que nous avons déjà bien assez de choses à faire. Cependant, je dois dire que, par rapport à l'exemple de la pataugeoire, vous savez très bien, Monsieur Tornare, qu'il a fallu trois ans pour arriver à ce que nous votions un crédit pour cette dernière.

M. Manuel Tornare, maire. Je suis au Conseil administratif depuis deux ans.

M. Didier Bonny. Oui, mais je parle du temps qu'il a fallu avant d'aboutir au vote. Nous n'en étions donc pas à quelques mois près.

Pour ce qui est de la diligence, cela me gêne un peu, mais je prends l'exemple du rapport PR-102 A que j'ai déposé. On m'a demandé de le rédiger rapidement, ce que j'ai fait, mais je dois dire que cela ne sert à rien, puisque c'est le Conseil administratif qui décide si tel ou tel objet mérite qu'il fasse diligence ou pas.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Nous, groupe radical, voterons la clause d'urgence, malgré le fait que nous trouvions que le point qui figurait dans notre ordre du jour juste avant celui que nous sommes en train de traiter était beaucoup plus urgent que la problématique des places de jeux du rapport PR-115 A. En effet, le rapport PR-101 A a trait à l'hygiène dans les cuisines et restaurants scolaires et les mesures qu'il implique devraient être prises durant l'absence des enfants, pendant la fermeture des écoles. Sur cet objet, l'urgence n'a alors pas été demandée, et je le regrette.

M. Mark Muller (L). Nous avons eu connaissance, à la commission de l'aménagement et de l'environnement, de la teneur de cette proposition dans le cadre de nos travaux sur tout le périmètre de Saint-Jean, puisque la parcelle dont il est question dans la proposition PR-133 se trouve dans le périmètre du plan localisé de quartier (PLQ) dont nous traiterons demain dans le cadre du rapport de la PR-113 A. Nous considérons qu'il y a effectivement une certaine urgence à ce que nous nous prononcions sur l'acquisition ou non de cette parcelle, pour que le PLQ puisse être adopté définitivement, *in fine* par le Conseil d'Etat... (*Protestations.*)

Le président. Monsieur Mark Muller, nous en sommes à la clause d'urgence sur le rapport PR-115 A, rédigé par M^{me} Hämmerli-Lang.

M. Mark Muller. Bien. Je vous prie d'excuser ce lapsus, Monsieur le président; et je retire tout ce que je viens de dire. Cependant, je le redirai peut-être tout à l'heure.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je profite du fait que nous traitons de cette clause d'urgence pour dire que l'urgence des uns n'est pas forcément celle des autres. Par honnêteté intellectuelle, je pense qu'il n'y a pas forcément des urgences, mais qu'il y a des objets prioritaires où l'on demande beaucoup des rapporteurs. Monsieur le président, vous devriez réfléchir pendant l'été, mais j'estime que les rapports doivent être mis à l'ordre du jour en priorité, sinon nous n'arrivons plus à travailler correctement et cela d'autant qu'on nous presse de rendre ces rapports.

En ce qui concerne le rapport PR-115 A, je pense que, dès que la clause d'urgence sera votée, l'arrêté de la proposition PR-115 sera voté en deux minutes, car il y a unanimité sur le sujet. C'est la raison pour laquelle nous voterons l'urgence.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Je parlerai uniquement de l'urgence. Nous l'acceptons! (*Rires et quelques applaudissements.*)

Le président. Merci de votre laconisme.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Je vais essayer d'être aussi brève que le préopinant. Nous accepterons, bien sûr, l'urgence. Cependant, j'aimerais dire juste un mot. Je rejoins tout à fait les propos de M^{me} Hämmerli-Lang sur le rapport PR-101 A.

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter.

Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport est acceptée à la majorité (5 oppositions et abstention du groupe libéral).

8. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 910 000 francs destiné à poursuivre l'aménagement de places de jeux, soit:

- **un crédit de 760 000 francs destiné à l'aménagement de nouvelles places de jeux et à répondre aux demandes prioritaires dans les quartiers;**
- **un crédit de 150 000 francs pour établir les lignes directrices d'un programme planifié de réhabilitation, d'adaptation et de construction de places de jeux (PR-115 A)¹.**

Rapporteur: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

La proposition du Conseil administratif a été prise en considération par le Conseil municipal le 13 mars 2001 et renvoyée, pour étude, à la commission sociale et de la jeunesse.

La commission l'a traitée sous la présidence de M. Alain Fischer, en une séance, soit le jeudi 29 mars 2001.

Nous remercions M^{me} J. Meyer pour la prise de notes de la séance.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Lors de cette audition, M. Tornare relève l'importance des jeux dans le développement de l'enfant.

¹ «Mémorial 158^e année»: Proposition, 3925. «Mémorial 159^e année»: Urgence acceptée, 274.

M. Tornare aimerait rendre hommage à M. G.-O. Segond qui, dans les années 80, avait indiqué qu'il fallait 100 places de jeux; ce nombre a été atteint, puisque M. Rossetti a poursuivi dans cette même direction. C'est ainsi que la Ville de Genève fait œuvre de pionnier, étant en avance par rapport à d'autres villes européennes. Depuis vingt ans, les normes fédérales et européennes en matière de sécurité ont évolué, c'est ainsi qu'il faut respecter les matières nobles pour la construction des jeux et M. Tornare est tout à fait partisan de l'utilisation du bois.

La commission a été invitée à visiter l'atelier jeux situé à la Jonction. Toutefois, cette visite ne pourra avoir lieu que plus tard, cela pour ne pas retarder le dépôt du présent rapport.

Les attentes ayant évolué depuis vingt ans, lors de la projection de la construction d'une nouvelle place de jeux, on y associe aujourd'hui les parents, les enfants et au besoin les enseignants pour, si possible, définir les besoins et le genre de jeux appropriés.

La Ville de Genève publiera prochainement une brochure sur les places de jeux, les maisons de quartier et les crèches existantes; cette plaquette sera alors remise à divers destinataires, dont bien entendu les conseillers municipaux.

Parmi les projets à exécuter prioritairement, M. Tornare indique:

- le parc Voltaire: une concertation a été possible, dès lors que ce lieu peut poser problème à certains voisins de cette place de jeux. Il a ainsi été demandé que les jeux soient installés du côté de la rue de la Prairie, ce qui renchérit l'aménagement, mais permet ainsi un certain apaisement dans le quartier;
- le parc de l'Aubépine: remplacement de la place de jeux qui se trouve pour partie sur l'emplacement du cycle d'orientation, ce quartier enregistrant un déficit de places de jeux. Une démarche identique sera conduite avec le Département de l'instruction publique (DIP) pour le cycle de Montbrillant;
- l'espace Moulins-Raichlen: un nouvel aménagement sur un espace que l'on souhaite voir demeurer en zone verte.

Le budget prévisionnel pour les places de jeux construites dans l'immédiat est devisé à 360 000 francs.

Le montant est inscrit dans le 19^e programme d'investissements quadriennal.

Le coût de l'entretien par place de jeux revient à 18 000 francs par an; c'est souvent une association subventionnée par la Ville de Genève qui s'occupe de l'entretien.

Les commissaires désirent avoir connaissance des procès-verbaux de décisions lorsqu'il y a des concertations avec les gens dans les quartiers où un aménagement doit être réalisé.

M. Tornare nous a aussi précisé qu'il est personnellement contre la fermeture des places de jeux le soir.

Discussions et vote

A cette occasion, plusieurs commissaires font part de leurs préoccupations, notamment:

- les aménagements du parc de Bourgogne vont-ils supprimer la pataugeoire? M. Tornare se renseignera mais doute que cette dernière soit supprimée;
- lorsqu'une personne connue de la population et possédant plus d'influence que d'autres obtient pour son propre confort la fermeture de la place de jeux ou son déplacement;
- l'entretien du skate-park de Plainpalais qui laisse à désirer;
- que des poubelles plus grandes soient installées près de la place de jeux de la plaine de Plainpalais;
- que des tunnels ne soient plus réalisés sur certaines places de jeux, cela pour la sécurité des jeunes usagers;
- enfin, que le bois soit utilisé prioritairement pour les futures constructions et que ces dernières soient fonctionnelles et non pas forcément destiné à satisfaire l'imagination du concepteur.

En annexe, veuillez trouver le détail de la demande de crédit telle qu'elle se présente dans la proposition.

A l'unanimité des membres présents (2 DC, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve, 1 S, 2 R, 3 L), la commission vous recommande d'accepter le projet d'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe mentionnée

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, rapporteur (R). Je n'ai pas grand-chose à ajouter à mon rapport, si ce n'est que je suis contente que ce dernier soit traité ce soir, puisqu'on m'a priée de faire diligence pour le rendre, afin que le Conseil municipal puisse en prendre connaissance avant l'été.

Chacun a reçu la plaquette mentionnée dans mon rapport, et je saisis cette occasion pour remercier notre collègue M. Roman Juon à qui Guy-Olivier Segond avait confié la supervision de la centaine de places de jeux mentionnées à la page 1 de ce rapport.

Il est bien entendu que les radicaux approuveront la demande de crédit de la proposition PR-115, cela pour le bien de nos enfants.

Premier débat

M. Alain Marquet (Ve). Je prends très brièvement la parole pour dire que nous savons que nous avons les plus beaux jeux des environs, voire du monde. Principalement, à la lecture du rapport, je dirai que nous nous réjouissons de la procédure de consultation qui a été engagée auprès des habitants dès qu'ils étaient concernés par l'installation de telle ou telle place de jeux. Nous émettons simplement les vœux les plus vifs pour que la concertation aboutisse à des réalisations vraiment en rapport avec les attentes et les demandes des habitants et des usagers et que ne se reproduisent plus jamais les abominations qui ont été issues de la prétendue concertation sur le parc de l'Ancien-Palais.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Les socialistes se réjouissent, à leur tour, que ce rapport puisse passer en urgence ce soir. Il est vrai que plus nous pouvons réaménager, rénover et créer de nouvelles places de jeux, plus nous contribuons au bien-être des habitants, non seulement des enfants, mais aussi des familles et des jeunes, puisque nous avons parlé du plan jeunesse il n'y a pas longtemps. Ces endroits sont aussi fréquentés par des jeunes plus âgés. Nous nous réjouissons donc que les travaux puissent commencer.

M. Roman Juon (S). Je voudrais profiter du fait que je ne suis plus tenu par l'article 30 pour parler du gros projet sur lequel j'ai travaillé. J'aimerais également profiter, puisque M^{me} Hämmerli-Lang m'a remercié, de vous remercier tous, ainsi que ceux qui étaient sur ces bancs auparavant, depuis bien des années, disons depuis 1981. C'est en effet cette année-là que le premier crédit a été voté pour les places de jeux proposées par M. Segond. Il faut dire qu'on en a quand

même réalisé à peu près 118. Je trouve sympathique que ces remerciements viennent de M^{me} Hämmerli-Lang, radicale, puisque M. Segond, qui avait lancé cela à l'époque, est aussi radical.

Le rôle de M. Manuel Tornare, notre maire, a été, en fait, de m'accompagner dans mes derniers moments et mes dernières demeures (*brouhaha*) pour la fin de ma carrière. J'ai été un privilégié, comme fonctionnaire, je le reconnais, car j'ai fait un travail de rêve, qui a surtout fait rêver enfants et parents.

Je voudrais juste, pour terminer, dire un petit mot à M. Alain Marquet, qui s'est trompé. En effet, en ce qui concerne le projet de place de jeux, qu'on appelait «Aloys» ou «de la cuisine», sur le parc de l'Ancien-Palais, celui-ci a été réalisé en concertation totale avec l'Association pour le parc de l'Ancien-Palais. J'y étais, puisque c'est moi qui ai mené cette affaire. Vous vous trompez donc complètement, Monsieur Marquet, cela a été un choix, cela a été le résultat d'un vote, et les habitants ont plébiscité ce projet.

Encore une fois, je vous remercie tous. Grâce à ce que j'ai pu apprendre pendant dix-neuf ans dans ce métier, je termine ma carrière de retraité et je m'installe comme consultant... (*Brouhaha.*) Je recommence, pardon, ma carrière de consultant en aménagement de places de jeux.

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, je fais voter l'arrêté.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (abstention du groupe libéral).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 910 000 francs destiné à poursuivre l'aménagement de places de jeux selon un programme planifié, soit:

- un crédit de 760 000 francs destiné à poursuivre l'aménagement de nouvelles places de jeux et à répondre aux demandes prioritaires dans les quartiers;
- un crédit de 150 000 francs pour établir les lignes directrices d'un programme planifié de réhabilitation, d'adaptation et de construction de places de jeux.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 910 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités, de 2003 à 2012.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Avant de passer à l'urgence suivante et puisque j'ai entendu une série de récriminations pour chacun des objets urgents que nous traitons, je me permets de vous rappeler, Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'article 22, alinéa 2: «Les conseillers municipaux doivent être en possession des convocations contenant l'ordre du jour, ainsi que des documents utiles à la discussion, dix jours avant la séance, sauf en cas d'urgence motivée.» Au lieu de pérorer sur les objets urgents dont nous sommes saisis, si vous n'acceptez pas l'urgence de l'un ou l'autre d'entre eux, vous voudrez bien la refuser, ce qui nous évitera des discussions inutiles.

9. Clause d'urgence sur le rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à financer une action durable, en octobre et novembre 2001, puis en 2002, à l'occasion du centième anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant, le 10 décembre 1901 (PR-119 A).

M. Didier Bonny (DC). Dans ce cas précis, l'urgence apparaît évidente du point de vue du calendrier; c'est pourquoi nous voterons la clause d'urgence du rapport.

Monsieur le président, je profite du fait que j'ai la parole pour vous dire que la motion urgente intitulée «La guerre des affiches» ou quelque chose comme cela, car je ne possède pas le texte...

Le président. Il s'agit de la motion M-204, intitulée: «La guerre des affiches n'aura pas lieu».

M. Didier Bonny. Voilà. Je n'ai pas le texte, donc ce serait peut-être bien de le faire distribuer, pour éviter un petit couac dans quelques instants.

Le président. Monsieur le conseiller municipal, j'ai le regret de vous informer que la photocopieuse est en panne et que nous ne sommes pas en mesure de diffuser les motions urgentes qui n'avaient pas été photocopiées précédemment. Nous ferons en sorte que demain, en début de séance, elles vous soient distribuées.

La parole n'étant plus demandée, je fais voter la clause d'urgence du rapport PR-119 A, rapport de la commission des finances.

Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport est acceptée (quelques oppositions et abstentions).

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à financer une action durable, en octobre et novembre 2001, puis en 2002, à l'occasion du centième anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant, le 10 décembre 1901 (PR-119 A)¹.

Rapporteur: M. Jean-Marie Hainaut.

La proposition N° 119 a été prise en considération par le Conseil municipal dans sa séance du 11 avril 2001 et renvoyée à la commission des finances pour examen.

Cette dernière, présidée par M. Souhail Mouhanna, s'est réunie le mercredi 25 avril 2001 pour traiter cette proposition. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Véronique Meffre que le rapporteur remercie pour son travail.

Travail de la commission

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité

M. Hediger résume la proposition présentée par le Conseil administratif. Il met en évidence le fait que, au-delà de la commémoration du centième anniversaire de la remise du Prix Nobel de la paix à Henry Dunant et de l'hommage auquel ce dernier a légitimement droit au vu de son action pour la paix, la manifestation doit tenir compte du contexte mondial actuel et s'inscrire dans le cadre des actions entreprises pour la promotion et la construction de la paix.

En complément à la proposition présentée par le Conseil administratif au Conseil municipal, M. Hediger a remis un document (dont copie est annexée au présent rapport) présentant la ventilation par poste du montant de 100 000 francs figurant dans la proposition N° 119, dans le récapitulatif des coûts pris en charge par la Ville de Genève (rubrique «d) Plan des itinéraires et diffusion sur Internet en 2002»). A la lecture du document, il apparaît que la part de ce montant consacrée au site Internet n'est dévisée qu'à 10 000 francs, le solde du montant étant réparti entre d'autres postes de dépenses. Par conséquent, et contrairement à ce que la proposition telle qu'elle est présentée par le Conseil administratif pouvait laisser penser, le coût lié au site Internet n'est pas de 100 000 francs.

¹ «Mémorial 158^e année»: Proposition, 4810. «Mémorial 159^e année»: Urgence acceptée, 284.

Répondant à la question d'une commissaire qui soulignait l'importance relative du financement de la Ville de Genève par rapport à l'ensemble du coût de la manifestation (financement de 302 000 francs sur un budget total de l'ordre de 750 000-800 000 francs), M. Hediger indique que le pourcentage du financement pris en charge par la Ville de Genève est plus faible si l'on prend en considération la totalité des contributions apportées en vue de la réalisation de la manifestation. En effet, certains privés, notamment des centres commerciaux, participeront à la manifestation, par exemple en mettant à disposition des surfaces d'exposition. La contre-valeur de ces apports n'est pas comptabilisée dans le budget de la manifestation.

M. Hediger ajoute que la Ville de Genève n'ira pas au-delà des 302 000 francs faisant l'objet de la proposition. Elle ne couvrira en particulier pas des insuffisances de financement. Si les organisateurs ne trouvent pas les moyens de financer tel ou tel événement, ils renonceront à l'organiser.

S'agissant du degré d'urgence de la proposition, M. Hediger indique que le comité d'organisation devra dès avant l'automne engager des dépenses de manière à être en mesure d'assurer le déroulement de la manifestation en octobre et en novembre. Si la Ville de Genève entend s'associer à cette manifestation, elle se doit de donner une réponse aussi rapidement que possible.

Discussion de la commission

Au vu du large consensus qui réunit l'ensemble des groupes autour de cette proposition, la commission s'interroge sur l'opportunité de procéder à d'autres auditions, en particulier celle d'une délégation du comité d'organisation.

Rappelant l'ordre du jour chargé de la commission, le président souligne le fait que l'unique motif pour lequel le Conseil municipal n'avait pas voté la proposition sur le siège était le souhait d'avoir plus de détails quant au coût du site Internet, la somme de 100 000 francs ayant paru disproportionnée à plusieurs conseillers municipaux. Des explications circonstanciées ayant été données par M. Hediger à la satisfaction des commissaires, le président propose de renoncer à de nouvelles auditions et de voter sans tarder, afin de porter dès la séance de juin cette proposition devant le Conseil municipal.

Sans être opposé à cette démarche, un commissaire déplore qu'une proposition de ce type ait été déposée si tardivement, contraignant ainsi la commission des finances à traiter cet objet sous la pression du temps.

La proposition de ne pas procéder à de nouvelles auditions est mise au vote. Elle est acceptée par 11 oui (2 R, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI) et 4 abstentions (3 L, 1 DC).

Délibération et vote

A l'unanimité de ses membres, la commission des finances propose au Conseil municipal d'accepter le projet d'arrêté.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à financer une action durable, en octobre et novembre 2001, puis en 2002, marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant le 10 décembre 1901.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 302 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant le dernier versement, soit de 2003 à 2007.

Annexe: lettre du département des sports et de la sécurité

Premier débat

M. Bernard Lescaze (R). Le groupe radical votera le projet d'arrêté de la proposition PR-119. Il pense effectivement que l'attribution du Prix Nobel à Henry Dunant et, l'année suivante, à Elie Ducommun, mérite le crédit qui lui est soumis. Vous le saviez, puisque nous l'avions déjà dit au moment du débat d'entrée en matière sur cette proposition.

Nous étions simplement étonnés du montant de 100 000 francs qui était consacré au site Internet et du fait qu'on voulait nous faire voter ce crédit sur le siège. Eh bien, en réalité, alors que nous sommes tous d'accord de fêter ce centenaire, nous avons eu raison de demander le renvoi en commission, car nous constatons que les frais proprement dits du site Internet prévu se montent non pas à 100 000 francs, comme nous l'avait dit le magistrat en séance plénière, mais à 10 000 francs seulement. On nous donne la ventilation détaillée du solde de ces 100 000 francs, c'est-à-dire des 90 000 francs. Cela veut bien dire qu'un examen en commission, même pour un crédit modeste de l'ordre de 300 000 francs – et, encore, pour fêter un centenaire, on ne peut pas vraiment parler d'un crédit modeste – est quelque chose d'utile, voire de nécessaire. L'unique séance que la commission des finances a consacrée à cet objet méritait pleinement d'avoir lieu, pour une saine gestion des deniers publics, sinon nous aurions voté cela et, par-tout, nous aurions vu ensuite les propos corroborés par le conseiller administratif en question, à savoir que le site Internet coûtait 100 000 francs. De ce point de vue là, il faut le dire, le travail en commission est utile et cela doit nous servir de leçon pour l'avenir, c'est-à-dire qu'il faut se méfier de voter des crédits sur le siège.

Pour le reste, nous félicitons le Conseil administratif d'avoir réussi à s'entendre avec le comité d'organisation et avec l'Etat de façon que ces fêtes, qui célèbrent aussi l'aspect le plus noble et le plus positif de la Genève internationale, se déroulent avec éclat.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Je vais commencer par me demander si c'est la bonne manière de célébrer la remise du Prix Nobel de la paix à Henry Dunant en votant ce crédit de 300 000 francs. Henry Dunant pensait que l'ennemi, notre véritable ennemi, ce n'est pas la nation voisine, mais la faim, le froid, la misère, l'ignorance. Est-ce que ce crédit permettra d'aller dans le sens de l'action d'Henry Dunant?

Un comité genevois, dont la vice-présidente est une championne du libéralisme, Françoise Buffat, se propose d'organiser de grandioses manifestations non pas en l'honneur du fondateur de la Croix-Rouge, Henry Dunant, mais à l'occasion du centième anniversaire de l'attribution du Prix Nobel de la paix au fonda-

teur de la Croix-Rouge. Le coût global de l'opération s'élève à environ un million de francs. Cette championne de la lutte contre les subventions étatiques demande une subvention de 300 000 francs à la Ville de Genève, ainsi qu'une somme semblable au Canton. L'armée suisse, heureusement, apportera également une contribution. (*Approbations ironiques.*) Je rappelle qu'il existe déjà en ville de Genève un buste d'Henry Dunant, qu'une avenue porte son nom, bref, on ne peut pas dire que ce soit un inconnu sur la place publique, et je m'en félicite.

L'idée d'organiser ces manifestations à l'occasion de ce centenaire est saugrenue, d'autant que le Prix Nobel de la paix a été soumis à une dévaluation constante au cours de ces dernières années. Il y a une douzaine d'années, deux acteurs de la guerre au Proche-Orient recevaient ce prix. La presse helvétique pouvait titrer: «Le Prix Nobel de la paix devient-il le prix des anciens combattants?» Un spécialiste des coups d'Etat en Amérique latine et en Asie l'a également reçu, le D^r Henry Kissinger.

Au travers de ses activités, le comité veut célébrer une Genève, ville de paix. Pour ma part, en regardant l'histoire de Genève, j'observe qu'il y a deux Genève, l'une pacifiste et l'autre belliqueuse. Il y a nonante-neuf ans, soit une année après la remise du prix Nobel à Henry Dunant, en 1902, l'armée intervenait violemment contre les grévistes à Genève. On retrouve encore des centaines de soldats dans la Cité de Calvin lors de la grève générale de 1918. Ils sont là pour s'opposer aux travailleurs en lutte: à la gare Cornavin, devant l'immeuble des Forces-Motrices, etc. Il y avait encore deux Genève en 1932, celle qui était derrière l'armée, pour garantir le déroulement d'une manifestation fasciste, et le peuple genevois, qui s'est fait massacrer: 13 morts et une centaine de blessés sur la plaine de Plainpalais.

Enfin, le comité d'organisation veut célébrer une Genève, ville de paix, par des conférences. Qui sera invité à débattre lors de ces conférences? Surtout pas le mouvement Greenpeace, avec lequel le Groupe pour une Suisse sans armée occupait les locaux d'un marchand d'armes à la rue Winkelried, à Genève, car ce sinistre individu faisait le commerce de mines antipersonnel. En revanche, on trouve un étrange invité à la table de M^{me} Françoise Buffat. Il est vêtu de gris-vert, on l'a reconnu, il se nomme armée suisse. En effet, l'armée suisse participera à une exposition dans un centre commercial ainsi qu'à la réalisation de la plaquette prévue à l'occasion de cette commémoration. L'armée se verra également honorer dans le cadre de «Genève itinéraire de paix».

Le comité posera des plaquettes devant différents bâtiments relatifs au mouvement pacifiste, ou supposés l'être, de Genève. Par exemple, au numéro 41 de la rue de Zurich, vous vous trouvez devant une plaquette signalant le Bureau international de la paix. Fort bien. Cependant, si vous faites encore quelques centaines de mètres, vous serez accueillis en fanfare à la rue Chantepoulet par l'armée

suisse. C'est en effet au numéro 11 de cette rue que loge le Centre pour le contrôle démocratique – bien sûr – des forces armées, inauguré récemment par le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, Adolphe Ogi. Un peu plus loin, un nouveau panneau pour louer le Centre de politique de sécurité de l'armée, etc.

A l'époque des guerres humanitaires, l'armée suisse méritait bien la bénédiction des épigones d'Henry Dunant. Peut-être même qu'un panneau sera placé au siège présimé de l'armée secrète P 26, dont un des membres éminents était, je vous le rappelle, un ancien président du Parti libéral.

A la recherche d'une jeunesse pacifiste, le comité, dont la vice-présidente est une ancienne rédactrice du *Journal de Genève*, doit recourir à plus d'une mystification, par exemple, en justifiant la pose d'un panneau devant l'ancien Hôtel Beau-Séjour. Pour quel motif? Le comité explique: «Romain Rolland séjournait dans cette pension (1914-1918), lorsqu'il rédigea des articles pacifistes que le *Journal de Genève* allait diffuser dans le monde entier.» Le journal des banquiers aurait donc été un instrument de la plume de ce pacifiste intransigeant qu'était Romain Rolland? Pas du tout! Si, en effet, au début de la guerre, le *Journal de Genève* accueillait des articles de ce grand écrivain, le vent allait vite tourner pour lui. La rédaction lui refusa, par exemple, un article commémorant l'assassinat de Jaurès. C'est ainsi que Romain Rolland note dans son journal à la fin août 1914 déjà: «Je ne trouve plus aucun encouragement au *Journal de Genève*.»

Puis, en 1915, Romain Rolland observe: «Pas un effort pour s'interposer entre les belligérants qui ne soit flairé de loin et aboyé hargneusement par le *Journal de Genève*.» En 1916, il confie à un ami: «Vous ne savez pas quelle souffrance et quelle amertume s'amassent dans tant de cœurs français contre le *Journal de Genève*. Il avait un si bon rôle à jouer. Il devait fidèlement présenter aux nations en guerre le miroir de la vérité, quelles que fussent ses sympathies pour l'un ou l'autre camp, il devait s'appliquer à faire connaître exactement les faits, et il les travestit, et il les arrange, et il les cuisine au goût des pires meneurs de la guerre et de ses profiteurs.»

Plus tard, Romain Rolland se voit traîné dans la boue par le *Journal de Genève*, qui fait une campagne, à peine voilée, pour son expulsion de Genève. Alors, je trouve un peu fort de café qu'on veuille apposer une plaquette à Romain Rolland en liant son action au *Journal de Genève*.

Bref, l'armée suisse serait plus avisée de faire des économies sur ses achats d'armement pour donner de l'argent au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui en a bien besoin. Ce serait un hommage pratique dans la ligne de l'action d'Henry Dunant. Je pense que, pour être fidèle à l'action d'Henry Dunant, il n'y aurait pas de meilleur moyen, pour la Ville de Genève, d'utiliser

pratiquement cet argent pour le mettre au service des gens qui souffrent dans le monde. C'est la raison pour laquelle je propose un amendement qui prévoit de verser cet argent au CICR, car je pense que ce serait la manière la plus constructive et la plus pratique de célébrer ce centième anniversaire. Voici mon amendement, qui modifie l'article premier de l'arrêté de la proposition PR-119 comme suit:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 302 000 francs qui sera versé au Comité international de la Croix-Rouge et mis au service des gens qui souffrent dans le monde, afin de marquer le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant le 10 décembre 1901.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Après les propos de M. Künzi, dont le caractère quelque peu outrancier nous est désormais familier, je vous invite, avec le Parti libéral, à soutenir la proposition PR-119, de manière à marquer d'un mouvement fort et unifié le soutien à la manifestation qui va commémorer le souvenir d'un personnage qui a marqué Genève et qui reste comme l'un des emblèmes de Genève. Je vous invite donc à vous prononcer en faveur de cette proposition.

M. Gérard Deshusses (S). Il faut bien admettre qu'Henry Dunant, décidément, dans cette bonne ville de Genève, n'a pas eu de chance. Il n'a pas eu de chance, parce que, à son époque déjà, il était considéré comme un illuminé, comme un raté et, finalement, son entreprise, le CICR, enfin, à l'époque, la Croix-Rouge, était largement critiquée par tout un pan de la population qui se situait plutôt à droite qu'à gauche. Je dois dire que l'on a agi envers Dunant un peu comme avec Rousseau, qu'on a banni à l'époque.

Maintenant, c'est-à-dire cent ans après que le Prix Nobel lui a été attribué, il est de bon ton de trouver qu'Henry Dunant a toutes les qualités requises pour que cet événement soit commémoré. Moi, je trouve que c'est une bonne chose, mais on a oublié un peu vite qu'on a traîné dans la boue le pauvre Henry Dunant. Pourtant, il est vrai que c'est le fondateur de la Croix-Rouge, que c'est le premier Prix Nobel de la paix et qu'il s'agit d'un Genevois. Il est également vrai que Genève est une ville internationale et qu'on ne peut pas ne rien faire à l'occasion de cet anniversaire, qui est extrêmement important. Il est vrai aussi que Genève est une ville de paix et qu'en l'occurrence le projet qui nous est soumis ce soir nous pose quand même, à nous, socialistes, un problème.

En effet, nous n'aimerions pas, tout comme Henry Dunant – qui n'avait pas tellement apprécié les reliefs de la bataille de Solferino, qui l'avaient largement écœuré, il en a été malade pendant des mois et vous pouvez le constater si vous lisez son *Journal*; c'est d'ailleurs ce qui l'a poussé à mettre en place la Croix-Rouge – n'aurait pas aimé, lui non plus, que l'armée soit mise à l'honneur à l'occasion la commémoration dont il est question ce soir.

C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas soutenir le projet d'amendement de M. Künzi, qui nous paraît extrêmement excessif et même antiperformant, ce d'autant que reverser l'ensemble de cet argent au CICR pose d'autres problèmes qu'il faudrait largement évoquer ici, mais notre ordre du jour nous contraint à être brefs, ce que je vais être. Nous ne pourrions donc pas soutenir le projet d'amendement de M. Künzi, mais, en revanche, nous en avons un autre, qui nous permettrait d'éviter que le subventionnement que nous allons faire maintenant soit lié à une entreprise en rapport avec l'armée, sous quelque forme que ce soit. Je vous le lirai tout à l'heure.

Nous voulons tout simplement permettre d'honorer Henry Dunant, qui est un des premiers citoyens de cette République, un de ceux dont on peut être particulièrement fiers et envers lequel nous avons quelques dettes. Il s'agit aussi de fêter le centenaire de la Croix-Rouge, qui est un symbole important de Genève, et relever l'image de Genève, qui en a bien besoin parfois, elle qui est une ville internationale, une ville multiculturelle et aussi une ville de paix. Je vous soumets donc cet amendement, qui concerne l'article premier; je vous le lis:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à financer une action durable, en octobre et novembre 2001, puis en 2002, marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant le 10 décembre 1901. Ce crédit ne sera utilisé que si cette action n'a aucun lien direct ou indirect avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, soit l'ancien Département militaire fédéral, ou toute institution liée à ce département.»

M. Alain Marquet (Ve). Je dois reconnaître que les propos tenus par M. Künzi m'interpellent. Il est vrai que, au sein de mon groupe, j'avais remis en cause la pertinence de la participation de la Ville à une célébration du centième anniversaire de l'attribution du Prix Nobel de la paix à Henry Dunant.

Ce doute est d'autant plus important maintenant que nous évoquons la répartition du montage financier de cette commémoration. En effet, cet aspect de la question remet en cause, à mon avis, la proposition qui nous est faite. On parle d'Henry Dunant comme promoteur de la paix, on évoque le CICR – moi, je pose la question suivante: pourquoi ne rendrions-nous pas plutôt hommage à Jacques Muhlethaler qui, par l'intermédiaire de l'Association mondiale pour l'Ecole instrument de paix qu'il créa en 1967 à Genève, a aussi beaucoup œuvré pour la paix sans être impliqué de quelconque manière dans des processus guerriers?

Il est vrai que j'accueillerais peut-être plus favorablement une proposition allant dans le sens que je viens de décrire. Mais, pour l'instant, je suis dans le doute; par conséquent, c'est le projet d'amendement du Parti socialiste qui recueillera mon suffrage.

M^{me} Barbara Cramer (L). Heureusement que MM. Deshusses et Marquet sont intervenus, parce que j'étais assez dégoûtée à l'audition des premiers intervenants. Quand on pense à Henry Dunant, qui a eu faim et soif et qui a combattu pendant des années pour ses idées! Bien sûr, il a reçu de l'aide au début, mais vous savez parfaitement que les précurseurs sont mal compris et mal acceptés. Cela n'empêche pas qu'Henry Dunant ait laissé des traces inoubliables à Genève, au point qu'il a pratiquement mis Genève sur la carte. Je veux bien admettre que je suis en quelque sorte une pièce rapportée, mais je ne peux pas imaginer de ne pas défendre l'idéologie d'Henry Dunant.

En outre, pourquoi l'armée n'a-t-elle pas le droit d'être mentionnée dans ce cadre?

Des voix. Non, non!

M^{me} Barbara Cramer. Ce que vous pensez m'est égal, et maintenant je vais terminer mon intervention. (*Brouhaha.*) Tout d'abord, vous savez parfaitement qu'Henry Dunant est intervenu en premier lieu parce qu'il a vu des soldats souffrir, et qu'il a constaté que ceux des camps adverses étaient mal soignés ou pas soignés du tout. Il a déclaré que tout le monde devait être soigné de la même manière. C'est un des principes que la gauche soutient! Quand j'entends certains de ses représentants s'exprimer ce soir, je ne comprends pas comment les mêmes personnes qui sont intervenues sur ses bancs ont pu demander un prix pour les brigadistes qui sont allés tuer et combattre en Espagne. Pourquoi ont-ils fait cela? Parce qu'ils avaient une idéologie; ils ne sauvaient personne. Il s'agissait alors de batailles entre deux idéologies, tandis qu'Henry Dunant voulait aider tout le

monde sans distinction, sans attachement politique ni considération de camp. Il agissait en être humain. Les traces qu'il a laissées à Genève constituent l'un des points forts de la ville, vous ne pouvez pas le nier.

On nous a raconté que M. Mandela, lorsqu'il est venu à Genève et a visité la salle de l'Alabama, a pleuré et a dit que, sans la Croix-Rouge et le rappel de la mémoire d'Henry Dunant, il serait depuis longtemps mort en prison. C'est le cas partout dans le monde pour quantité de personnes, et ne parlons pas des réfugiés – que vous défendez, d'ailleurs. Comment pouvez-vous parler de la sorte de la personne la plus pétrie d'esprit humanitaire et qui, par hasard et par chance pour Genève, y est née et y a vécu? Henry Dunant y a laissé une empreinte extraordinaire et vous salissez sa mémoire. Je ne comprends pas! (*Brouhaha.*)

Quant à l'armée, parlons-en! Qu'est-ce que vous croyez? (*Brouhaha.*) Je vais quand même dire ce qui est. Il n'y a absolument rien de mal dans le fait d'avoir une armée. Vous savez parfaitement que, quand il y a une invasion et qu'il faut défendre un pays, c'est l'armée qui le fait, ce ne sont pas les gens qui font des gri-bouillis sur les murs ou qui fument de la marijuana. Et même si j'ai tort d'affirmer cela, je trouve que l'on ne peut pas oublier le souvenir d'Henry Dunant, même s'il y a certaines personnalités de l'armée qui seront présentes lors des manifestations prévues pour la commémoration dont nous traitons ce soir.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je crois que M^{me} Cramer a exprimé l'essentiel de nos sentiments, même si elle l'a fait avec un léger accent qui n'a peut-être pas permis à tout le monde de comprendre le fond de sa pensée. (*Protestations.*) Toutefois, j'ai pu reconnaître son émotion suite à l'intervention de M. Künzi, quand elle a dit «ce que vous pensez m'est égal». Ce n'est pas cela qu'il faut comprendre, Monsieur Künzi! Ce que vous pensez ne nous est pas égal, bien au contraire, car cela nous attriste. Nous sommes tristes de voir que vous pouvez avoir une opinion et des idées pareilles.

Cela étant dit, je vais également être bref. Vous l'avez compris, nous sommes un peu choqués, et même consternés, des propos que la gauche vient de tenir. Je ne crois pas que, ayant vécu Solferino en 1859 – je viens d'interroger notre collègue historien Bernard Lescaze; vous me pardonnerez, mais certaines notions d'histoire me font défaut – Henry Dunant ait eu le plaisir d'aller constater le froid et la famine qui régnaient dans les goulags soviétiques, lesquels sont bien postérieurs à 1859. Mais c'est bien une histoire de champs de bataille. Quand vous parlez de mouvements pacifistes, je préférerais pour ma part vous entendre parler de nation pacifique qui a le plaisir et le privilège de bénéficier d'une certaine paix liée à une défense et à une neutralité armée.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe libéral vous invite à suivre les conclusions de la commission des finances qui, soit dit en passant, ont été votées à l'unanimité des membres présents.

M. Armand Schweingruber (L). Mes deux collègues libéraux qui viennent de s'exprimer ont déjà dit à peu près tout ce que je pensais devoir déclarer face à cette assemblée. Je connais assez bien la biographie d'Henry Dunant, et également celle de Gustave Moynier qui a maintenu l'œuvre de la Croix-Rouge après qu'Henry Dunant eut quitté Genève. Je ne reviens pas sur les ennuis qu'il a eus dans sa vie personnelle, mais il est évident que le fondateur de la Croix-Rouge est l'une des personnalités qui ont fait Genève. Sans la Croix-Rouge à Genève, il n'y aurait certainement pas eu, par la suite, de Société des Nations ni d'Organisation des Nations Unies dans cette ville.

Après ce préambule et dans cette optique, conserver la mémoire de cette personnalité qui a marqué notre histoire comme peu d'autres nous incombe certainement comme un devoir. Henry Dunant fait partie des trois ou quatre personnes qui ont contribué à assurer à Genève la place qu'elle occupe dans le monde.

Quant au reste, il faut bien comprendre qu'Henry Dunant s'est d'emblée montré réaliste. Il n'a pas songé à intervenir pour faire cesser les guerres, pensant bien que c'était une tâche impossible. La première Convention de Genève concernait le secours aux blessés sur les champs de bataille sans distinction de nationalité, comme M^{me} Cramer l'a déjà dit tout à l'heure. L'œuvre a fait son chemin, elle est devenue aujourd'hui ce que nous savons. Je le répète, dans cette optique, un devoir de mémoire s'impose et doit nous faire accepter la demande de crédit qui nous est présentée pour la commémoration proposée.

Cela dit, les propos de notre collègue Künzi ne sont pas admissibles dans cette assemblée où, au titre de parlement municipal, nous sommes tout de même des gardiens de l'ordre constitutionnel de notre pays. La défense nationale est un élément de sécurité indispensable, et il faut bien comprendre que l'armée suisse n'est pas constituée pour «faire la guerre» mais bien plutôt pour l'éviter. Mesdames et Messieurs, si vous n'avez pas compris cela, je pense que vous n'avez pas compris grand-chose. Si l'on remonte à l'époque des dangers que l'Europe a connus, on en conclut qu'il vaut mieux applaudir un défilé de l'armée suisse plutôt qu'être contraint d'applaudir des armées d'occupation étrangères qui défileraient chez nous.

Heureusement que nous n'en sommes plus là, mais notre collègue M. Künzi – que j'estime par ailleurs – fait partie de ces personnes qui font une crise d'urticaire dès qu'elles voient un uniforme gris-vert à 500 m de distance. De ce point de vue là, nous ne sommes pas sur la même longueur d'ondes.

J'en viens à ma conclusion. Le crédit proposé doit être adopté par ce parlement municipal.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Excité par les provocations de quelques libéraux, je ne tenais plus en place. Vous transmettez à M. Schweingruber, Monsieur le président, que, si ma mémoire est bonne, la majorité des Genevois partagent mon opinion, à savoir que l'armée suisse est inutile, coûteuse et dangereuse. C'est dans ce sens-là que la majorité des Genevois, Monsieur Schweingruber, a voté pour l'abolition de l'armée.

Ensuite, j'ai une devinette qui s'adresse à une libérale dont j'ai perdu le nom: Qui a dit que tout soldat fait un métier d'assassin? Qui a dit qu'il faut enseigner au peuple la haine de la guerre? C'est Henry Dunant! Franchement, l'armée suisse et Henry Dunant ne font pas bon ménage, et surtout aujourd'hui étant donné le lourd passé de l'armée suisse, particulièrement à Genève, en 1932.

Le président. Monsieur Künzi, nous parlons d'un crédit de 302 000 francs, je vous prie de vous en tenir au fond.

M. Daniel Künzi. Absolument. De la surface, je descends au fond, Monsieur le président, pour dire que la proposition socialiste peut nous convenir. Cependant, il nous faudrait de sérieuses garanties que l'armée suisse – laquelle a, comme vous le savez, de multiples casquettes, particulièrement au CICR – ne soit pas mêlée à cette célébration du centenaire. Il ne faudrait surtout pas que la Ville de Genève apporte sa brosse à reluire pour les grandes chaussures de l'armée suisse.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). L'objet qui nous est soumis porte sur un crédit de 302 000 francs destiné à célébrer le centième anniversaire de l'attribution du Prix Nobel de la paix à Henry Dunant. Il est vrai que les circonstances dans lesquelles se déroulera cette célébration donnent lieu à l'expression la plus vive de certaines réserves que je comprends tout à fait. Mais il est vrai aussi que, au sein du peuple de notre canton, du peuple suisse et d'autres, les gens se sont fait une image de l'action d'Henry Dunant selon laquelle Henry Dunant avait certaines valeurs concernant la solidarité et l'entraide internationale. Ces valeurs justifient que Genève contribue à la célébration de ce centième anniversaire.

Comme l'a dit M. Künzi tout à l'heure, certains essaient d'exploiter cette occasion. Je pense par exemple à M^{me} Buffat qui défend ou a défendu à travers ses écrits des valeurs tout à fait opposées à celles que défendait Henry Dunant. Cela

étant dit, il est hors de question, pour moi qui ai voté le crédit en commission, de laisser à M^{me} Buffat et à d'autres, qui défendent les mêmes valeurs qu'elle, le privilège d'en profiter pour exploiter la commémoration dont il est question ce soir. Cette réserve étant émise, je voterai le crédit demandé, comme je l'ai fait en commission, parce que je soutiens pour ma part les valeurs qui ont été défendues par Henry Dunant.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Il semble se manifester une certaine incompréhension du problème sur les bancs de la droite. Il n'est pas question pour nous de ne pas reconnaître les qualités d'Henry Dunant, au contraire! Il faut que la situation soit claire: si quelqu'un a droit à un hommage, c'est lui!

Néanmoins, le problème se pose quant à la manière d'honorer cette personne et de fêter le centième anniversaire dont il est question ici. Il est vrai que, en lisant le rapport, on n'y trouve pas mention de la manière dont cet hommage sera réalisé ni de ceux qui y participeront. Je crois que la question sera maintenant un peu plus claire pour nous; nous voterons donc cette proposition, mais nous soutiendrons l'amendement socialiste.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Le projet d'arrêté de la proposition PR-119 sera soutenu par le Parti démocrate-chrétien pour toutes les raisons déjà évoquées ainsi que pour une raison supplémentaire: en effet, Henry Dunant est un exemple pour chacun de nous, un exemple dans lequel le meilleur de nous-mêmes peut se reconnaître. Ce meilleur de nous-mêmes, il est présent sur tous les bancs ici et chez chacun des citoyens que nous représentons. Ne serait-ce qu'à ce titre-là, je pense qu'Henry Dunant serait d'accord avec une manifestation lui rendant hommage, puisque nous rendons hommage à ce qu'il y a de plus honorable en chacun de nous.

M. Armand Schweingruber (L). Je dirai juste quelques mots à la suite des dernières remarques de notre collègue Künzi. Je me suis déjà exprimé à ce sujet: il fait de l'allergie à l'armée, c'est manifeste et cela dure depuis un bon moment ce soir. Je pense simplement que la sécurité du pays et la défense nationale sont une affaire d'experts, de compétences, et qu'il est trop délicat de confier cette grande affaire à des amateurs comme celui auquel je viens de faire allusion. *(Quelques applaudissements.)*

Le président. Je me permets de vous rappeler, chers collègues, que nous sommes en train de débattre d'un crédit de 302 000 francs et non pas de refaire la politique de défense nationale.

M. Jean-Marie Hainaut, rapporteur (L). A l'audition des différentes interventions des membres de l'Alternative, j'ai envie de dire: bas les masques! Il est demandé aujourd'hui à la Ville de s'associer à un projet de soutien de la commémoration de la remise du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant, et pas autre chose.

Effectivement, on peut louvoyer en posant des conditions, en se disant favorables à Henry Dunant, mais en ergotant sur les termes de la proposition. L'amendement socialiste, qui vise à exclure tout soutien pouvant avoir un quelconque lien direct avec l'armée suisse – encore qu'il n'ait pas été formulé de manière très claire ni très précise – est simplement impraticable! En Suisse, aujourd'hui, nous avons encore malgré tout une armée de miliciens. Cet amendement revient à dire que, dans chacune des associations engagées depuis longtemps dans l'organisation de la commémoration de l'événement concerné, le moindre citoyen soldat disqualifierait la participation de la Ville de Genève? Je crois qu'il faut être sérieux.

Aujourd'hui, une proposition est faite par une fondation, une organisation est mise sur pied pour célébrer cet événement. La question est assez simple: la Ville de Genève souhaite-t-elle s'y associer ou pas? Je crois qu'il ne faut pas aller chercher beaucoup plus loin le sens de la question, et la réponse qu'il faut lui apporter est positive.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Parmi les valeurs que l'on peut révéler et que l'on peut mettre en avant comme exemples dans le parcours d'Henry Dunant, j'aimerais notamment en relever une qui n'a pas encore été citée: la capacité de se ressaisir dans une situation catastrophique. Henry Dunant est un failli; ayant complètement raté sa carrière dans le monde des affaires, il s'est magnifiquement reconverti dans un autre domaine, et c'est un exemple qui devrait à tous nous donner à réfléchir.

Cela étant, l'aspect qui nous dérange dans cette affaire est extrêmement simple. Ce n'est pas le fait d'honorer la mémoire d'Henry Dunant, qui, pour de multiples raisons, est quelqu'un d'extrêmement honorable et mériterait que l'on célèbre sa mémoire au moins autant que beaucoup d'autres. Mais ce qui nous gêne, c'est que l'armée s'invite ici comme un coucou dans une manifestation dans laquelle, en fait, elle n'a rien à faire. C'est cela qui nous dérange profondément, et rien d'autre. Ne nous faites donc pas dire que nous faisons de l'«anti-Henry Dunant», ce n'est pas du tout cela!

Je ne veux pas reprendre les différentes affirmations exprimées au cours de ce débat, mais quand même! Il a été dit que l'armée était la gardienne de la neutralité

de la Suisse; je crois que, même dans les partis les plus largement représentés au Conseil national et au Conseil des Etats, cette vieille idée a été réévaluée, et pas vraiment en vue de la conserver. Tout le monde est plus ou moins d'accord que les idées de neutralité de l'armée, de la Suisse, etc., sont un peu de vieilles bedaines qu'on ne retient plus vraiment quand on prend en compte les engagements économiques, politiques et militaires de la Suisse. On voit très bien que ce concept a fait long feu.

Cependant, et pour faire bref, nous soutiendrons l'amendement déposé par les socialistes. Evidemment, nous voterons celui déposé par M. Künzi, tout simplement parce que les deux se rejoignent sur le point qui nous pose problème et que j'ai déjà signalé.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je vais donner l'avis de la majorité des Verts. Etant membre de la commission des finances, j'ai voté le crédit de la proposition PR-119 accepté à l'unanimité par celle-ci. Je rappelle quand même que plusieurs manifestations sont organisées pour le centième anniversaire de l'attribution du Prix Nobel de la paix à Henry Dunant; cela a déjà été dit, mais j'aimerais le répéter, parce que nous nous focalisons sur l'action de la Ville comme si elle était la seule concernée. Il y aura des tables rondes, des colloques, des expositions et surtout un Itinéraire pour la paix où la Ville participe à l'élaboration des panneaux ainsi qu'à la publication du guide.

Dans cet esprit-là, les Verts voteront les 302 000 francs demandés, afin que cette manifestation ait lieu dans notre ville internationale.

Par contre, nous ne voterons pas l'amendement de M. Künzi, parce que donner 302 000 francs au CICR reviendrait à éliminer toute action pour ce centenaire à Genève. Mais nous voterons sans problème l'amendement du Parti socialiste, parce que je ne vois pas en quoi l'armée est concernée par les 302 000 francs que nous votons spécifiquement pour l'Itinéraire pour la paix.

Le président. Nous en arrivons au vingtième intervenant, M. Deshusses, qui s'exprime pour la deuxième fois.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, je vous prierai de transmettre à M. Hainaut que nous sommes très clairs par rapport à la proposition PR-119: nous soutenons entièrement toute l'entreprise de M. Dunant depuis cent ans, et je crois que nous n'avons jamais dévié de cette ligne. Nous ne louvoyons pas ce soir, ni n'ergotons en aucune manière. Nous avons simplement demandé

par le biais d'un amendement que la commémoration en l'honneur d'Henry Dunant ne soit pas l'occasion pour notre armée de faire vitrine, à l'encontre de ce que ce grand homme était, c'est-à-dire un pacifiste né, révolté par les faits de guerre et par ce qui se passait sur les champs de bataille. C'est cela qui l'a poussé à créer la Croix-Rouge.

Relisez ses textes, ils sont terribles! Dans cet esprit-là, nous voulons que ce centenaire soit l'occasion de respecter sa véritable mémoire.

Quant au reste, au débat sur l'armée et sur la défense civile ou militaire, ce n'est ni le lieu ni l'heure de le mener! C'est un sujet distinct dont nous pouvons débattre une autre fois. Nous soutenons des positions qui ne sont parfois pas les mêmes que vous, Monsieur Hainaut, et qui peuvent diverger à l'intérieur même de nos partis, mais, je le répète, ce n'est pas l'heure ce soir d'en parler. Henry Dunant est un personnage extraordinaire mais mal compris dans cette République de Genève: en effet, chaque fois que nous l'évoquons, c'est l'occasion de débats sans fin et nous finissons par nous étripier. Je trouve que c'est dommage, parce que, à Solferino justement, Dunant avait compris l'aberration de ce type d'attitude.

Quant à notre amendement, je crois qu'il est praticable. Nous sommes dans une république, dans une démocratie où le citoyen est soldat, mais il est possible de distinguer ce qui est une institution de type militaire de ce qui est une activité de chacun dans le cadre de sa citoyenneté et de son civisme.

M. Paul Oberson (Ve). Un jour, en visitant le Musée de l'art brut à Lausanne, que je vous conseille à tous d'honorer de temps à autre, j'ai vu de magnifiques schémas abscons et complexes signés par Henry Dunant. C'est peut-être l'un des aspects que l'on méconnaît de la vie de cet illustre personnage et de son parcours très atypique, un parcours avec des hauts et des bas et une fin très triste, dans la solitude, avant que ne survienne le Prix Nobel. Dunant a passé des heures et des heures dans une semi-obscurité à dessiner des sortes de schémas pour tenter de représenter, probablement, l'utopie qu'il avait en tête et qui, à l'époque, soulignons-le, a été fort mal reçue par une bonne partie de la société de notre ville.

Autre ironie du sort qu'a connue M. Henry Dunant: c'est l'attribution de ce Prix Nobel lui-même, en quelque sorte. Les frères Nobel ont en effet bâti leur immense fortune sur l'invention du TNT, de la dynamite qui a servi et qui sert à construire des barrages, etc., mais aussi à tuer et à décimer des populations. Il est encore utilisé aujourd'hui à cette fin. De son côté, Dunant était un pacifiste, un homme mal compris et rejeté par la société pour et dans laquelle il s'est battu.

Son œuvre lui a heureusement survécu, et il est bon que nous pensions aujourd'hui honorer sa présence – sur cet aspect de la question, il y a visiblement consensus. Henry Dunant est en effet l'un des grands personnages de notre République.

Mais le problème, c'est que l'on veut honorer la présence de ce pacifiste en collaboration avec les autorités militaires et l'armée. Je pense que c'est vraiment sur ce point que doit se dérouler le débat, car c'est là que se pose le problème fondamental. Ce dernier est encore accentué par le fait qu'Henry Dunant est un personnage symbolique et que, derrière son image, il y a une institution servie par des gens aujourd'hui en vie mais dont un certain nombre meurent chaque année. A ma connaissance, il y a eu plus de morts au sein du CICR ces cinq dernières années qu'au sein de l'armée américaine ou suisse dans le même temps, par exemple. En prononçant le nom d'Henry Dunant, nous évoquons donc des vocations, des gens qui aujourd'hui partent sur le terrain, risquent leur vie et tombent souvent sous les balles des militaires ou de personnes armées, même si elles ne sont pas membres d'une armée de type traditionnel.

C'est pour ces raisons que je vais tout à fait dans le sens des Verts, et donc de l'amendement socialiste. Il nous paraît très important d'honorer la mémoire de ce personnage sans trahir la vision qu'il a eue, c'est-à-dire sans accoler ces manifestations à des cérémonies militaires.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je ne m'attendais pas à un tel débat ce soir. Pourquoi? Tout d'abord, quand je vous ai présenté, en avril, au nom du Conseil administratif, la demande de crédit pour la proposition PR-119 il y avait un large regroupement, de la gauche à la droite, de toutes les forces actives à Genève au sein du comité chargé d'organiser la célébration du centième anniversaire de la remise du Prix Nobel de la paix à Henry Dunant. C'est cela, je dois le dire, qui m'a permis d'être très sensible à cette demande que j'ai transmise à mes collègues. Ils l'ont acceptée aussi, parce que le problème de la paix dans le monde se pose plus que jamais.

Ce centenaire sera l'occasion d'organiser des expositions, des conférences et une multitude de manifestations dont le programme figurait dans la proposition PR-119; je vous en ai parlé quand j'ai présenté cet objet en avril. Ce sera l'occasion, et M. Künzi a peut-être raison sur ce point, de retracer cent ans d'histoire et de se remémorer les événements qui se sont déroulés. Même en Suisse, tout n'a pas été parfait, et dans le monde encore moins! Nous aurons peut-être l'occasion d'en discuter dans ce cadre. Les années 30, et notamment l'année 1932, furent le temps des passions, rappelez-vous; un livre et un film les ont retracées. Par l'explication des événements, de nombreuses années plus tard, il est possible de faire évoluer les esprits.

Il y a un instant, on a évoqué les brigadistes; pendant longtemps, on n'a pas reconnu l'action des Suisses qui ont servi la République espagnole. On commence enfin à le faire, une statue à leur mémoire a même été érigée, ce qui illustre l'évolution des mentalités.

Pour moi, ce centième anniversaire est donc une occasion de poser les problèmes actuels et notamment des mines antipersonnel et de la bombe atomique. Dans ce contexte, nous pouvons faire en sorte que Genève soit pendant quelques mois la capitale de la paix en nous remémorant l'action d'Henry Dunant et les premières Conventions de Genève. Au fil des années, j'ai moi-même reçu quantité de délégations provenant des quatre coins du monde qui venaient participer à des conférences du CICR sur la révision des Conventions de Genève. Or, partout dans le monde, on continue à utiliser des explosifs très dangereux, comme les mines antipersonnel, les bombes à billes, etc.

Pendant très longtemps, Genève a été pour le monde entier un fief de la paix et elle l'est toujours. Les Conventions de Genève, qui sont l'héritage d'Henry Dunant, restent extrêmement importantes. On a cité tout à l'heure M. Muhlethaler, que j'ai bien connu pour avoir beaucoup travaillé avec lui. Monsieur Marquet, vous avez raison: il faudrait faire en sorte que l'école de demain soit un instrument de la paix pour nos enfants, afin d'éviter les guerres. Mais c'est un long et patient travail que celui-là, Monsieur Marquet, auquel vous vous êtes certainement attelé comme moi. Nous n'en verrons pas la fin, mais poursuivons-le.

Je suis étonné que l'on s'en prenne à l'armée dans le débat de ce soir. En effet, l'armée n'apparaît pas dans les propositions ayant trait à la commémoration en question, et je m'en étais d'ailleurs entretenu au téléphone avec M. Durand, président du comité d'organisation. Je ne sais pas où vous avez lu cela, il n'y a que le Département fédéral de la défense, de la protection...

M. Daniel Künzi (AdG/SI). C'est quoi d'autre?

M. André Hediger, conseiller administratif. Laissez-moi au moins vous dire ce qu'il fait! Le département participe à une exposition intitulée «Un lieu pour la paix» et qui sera présentée à Ballexert. Il ne s'agit pas d'argent, puisque le Département fédéral de la défense met à disposition 82 panneaux d'exposition et se charge de la numérisation des documents photographiques, ce qui représente une haute prestation technique. La personne qui prépare cette exposition est M^{me} Lucia Scherrer, vice-présidente du comité du centième anniversaire de la remise du Prix Nobel de la paix à Henry Dunant. Il ne s'agit pas d'autre chose! Je ne sais pas d'où vous tenez que l'armée serait présente; le Département fédéral – ne poussez pas de cris, Monsieur Künzi – de la défense, de la protection de la

population et des sports a simplement accepté de mettre gratuitement à disposition ces panneaux ainsi qu'un graphique. C'est M^{me} Scherrer qui a fait tout le travail à Genève. Il n'y donc a eu aucune censure.

Je vous rappelle que cette exposition s'intitulera «Un lieu pour la paix». Je vais d'ores et déjà vous annoncer qui sera l'orateur: M^{me} Dreifuss a été sollicitée, mais son emploi du temps est très rempli; M. Deiss ne peut pas venir non plus. C'est M. Schmid, qui s'est montré le plus disponible, qui sera présent. (*Huées.*) Mesdames et Messieurs, ce «Lieu pour la paix» devrait par la suite donner naissance, en collaboration avec un certain nombre d'organisations internationales, à une «Maison pour la paix»; celle-ci sera édifiée à Genève et regroupera divers instituts universitaires, celui des hautes études internationales, l'Université des Nations Unies pour la paix et plusieurs organisations non gouvernementales.

Pour ma part, je ne peux qu'être positif par rapport à cet aspect-là, et ce n'est pas en fonction de la présence ou de l'absence de M. Schmid que je serai négatif. La seule chose que je peux vous conseiller, c'est de voter le crédit demandé et d'assister à tous les débats qui auront lieu dans le cadre des manifestations commémoratives! Je pense que c'est à cela qu'il faut participer! (*Brouhaha.*)

M. Daniel Künzi. Il faudra nous inviter alors!

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir écouter M. le conseiller administratif.

M. André Hediger, conseiller administratif. Non, Monsieur Künzi, on ne vous enverra pas de carton d'invitation; ces débats seront ouverts au public et tout le monde pourra y participer. C'est cela, le débat démocratique, Monsieur Künzi.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Künzi est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Deshusses est accepté par 39 oui (Alternative) contre 27 non (Entente) (2 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté à la majorité (2 oppositions et 1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à financer une action durable, en octobre et novembre 2001, puis en 2002, marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant le 10 décembre 1901. Ce crédit ne sera utilisé que si cette action n'a aucun lien direct ou indirect avec le Département de la défense et de la protection de la population et des sports, soit l'ancien Département militaire fédéral, ou toute institution liée à ce département.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 302 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant le dernier versement, soit de 2003 à 2007.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

11. Clause d'urgence sur le rapport partiel de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné:

- pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 2 806 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs, aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations (PR-51 A).

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je m'exprimerai très brièvement. Tout le monde a pris connaissance du fait que le Conseil fédéral avait rejeté les derniers recours et, par conséquent, autorisé la construction de l'extension du réseau de tramways – nous parlons de la section de Sécheron. L'Etat l'a annoncé publiquement: le chantier va s'ouvrir ces prochains jours et, par conséquent, il était nécessaire de traiter cette proposition avec célérité. Je remercie la présidente de la commission des travaux qui a bien voulu agender le traitement de cet objet de manière à respecter les brefs délais qui nous étaient imposés. Je remercie également le rapporteur d'avoir déposé son rapport dans des délais extrêmement courts.

Je crois qu'il est nécessaire de voter ce soir ce qui n'est contesté par personne, à savoir les travaux liés au changement des collecteurs pour la mise en système séparatif. Vous savez que ces travaux sont de toute façon nécessaires, indépendamment de l'aménagement de surface. Par conséquent, la décision de la commission des travaux est non seulement raisonnable mais également fort judicieuse, puisqu'elle donnera lieu au vote de ce crédit d'aménagement qui nous permettra de faire face aux premiers travaux nécessaires, à savoir ceux de la mise en système séparatif de nos collecteurs.

Je crois donc qu'il n'est pas nécessaire d'en dire plus au sujet de cet objet. Vous devriez en tout cas être tous unanimes à reconnaître l'aspect urgent de la proposition PR-51. J'espère que, dans un deuxième temps, vous serez également tous unanimes à voter les crédits nécessaires à la réalisation des autres travaux prévus.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Je m'exprimerai tout à l'heure en qualité d'ancienne présidente de la commission des travaux. Le groupe démocrate-chrétien soutient l'urgence du rapport PR-51 A.

M. Michel Ducret (R). Le Parti radical entend démontrer à ceux qui pourraient penser le contraire qu'il est favorable au prolongement de la ligne de tramway 13 – sous certaines conditions – et, par là même, il soutient également l'urgence du rapport.

M. Roman Juon (S). Le Parti socialiste votera la clause d'urgence du rapport à l'unanimité. La commission des travaux ayant fait diligence pour que les travaux puissent débiter cet été – je crois que tel est l'enjeu – nous ne pouvons pas faire autrement que voter ce crédit ce soir.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Le groupe Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) votera bien sûr la clause d'urgence pour la réalisation de ces travaux en sous-sol, préliminaires à toute construction de la voie du tram 13 jusqu'à la place des Nations.

M. Roberto Broggini (Ve). Pour éviter une éventuelle mise sous tutelle de la Ville par l'Etat, il est évident que nous voterons la clause d'urgence du rapport, puis la demande de crédit – mais nous y reviendrons dans le débat sur le fond.

M. Jacques François (AdG/SI). Le groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera bien sûr l'urgence.

M^{me} Linda de Coulon (L). Le Parti libéral se joindra aux autres groupes et accepte, par conséquent, également de voter la clause d'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport est acceptée à l'unanimité.

12. Rapport partiel de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné:

- pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 2 806 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs, aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations (PR-51 A)¹.

Rapporteur: M. Guy Savary.

Arrivée au terme de ses débats, sous la présidence de M^{me} Alice Ecuivillon, la commission des travaux a décidé de procéder aux votes des projets d'arrêtés II et III et de différer celui concernant le projet d'arrêté I. En effet, deux raisons principales président à une décision ultérieure pour les travaux d'aménagement et les réfections liés à la ligne du tramway 13 (25 358 500 francs):

1. les membres de la commission désirent prendre connaissance du projet concernant la place Cornavin avant de prendre position par rapport à l'arrêté I. Rappelons que la restructuration de la place située devant la gare Cornavin n'a jamais fait partie intégrante de la proposition N° 51 et qu'elle a toujours été conçue comme un projet à part.
Or les deux projets sont en interactions certaines.
2. Un membre de la commission déclare que son parti ne veut pas bloquer la réalisation du tram 13, mais qu'il désire y ajouter une condition essentielle. Les trams doivent pouvoir circuler dans les deux sens, à la rue de Lausanne, avec un site propre intégral. A ce sujet, le point litigieux se situe à la hauteur de l'immeuble de la Ville de Genève, où la chaussée est ramenée à 17,5 mètres.

¹ «Mémorial 157^e année»: Proposition, 5269. «Mémorial 159^e année»: Urgence acceptée, 307.

Il est proposé de faire passer le trottoir à l'intérieur des arcades du même bâtiment. Il s'agit d'étudier cette possibilité avant de voter ou non les 25 millions de francs de l'arrêté.

En bref, la commission des travaux entrera en matière sur l'arrêté I lorsque les deux points susmentionnés lui auront été présentés.

Cela dit, la présidente de la commission affirme que le Conseil municipal peut – grâce à un rapport partiel – voter uniquement les arrêtés II et III.

Arrêté II

Suite à l'audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et de M. Gaston Choffat, directeur de la Voirie, la commission des travaux est convaincue que l'implantation du tram 13 à la rue de Lausanne donnera l'occasion d'assainir le sous-sol; quel que soit le projet de surface, les travaux souterrains seront semblables. De toute façon, ces travaux devront être entrepris; d'ailleurs, la coordination de ces derniers fera économiser de l'argent à notre municipalité.

Il s'agit d'aménager un système séparatif, de façade à façade; toutes les eaux de ruissellement seront récoltées.

Votes

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les commissaires de la commission des travaux vous proposent:

- à l'unanimité (14 présents), d'accepter le projet d'arrêté II (10 636 110 francs);
- par 10 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 DC) et 4 non (2 R, 2 L), d'accepter le projet d'arrêté III (2 806 000 francs). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adopté sans modification.*)

M^{me} Alice Ecuillon, présidente de la commission des travaux (DC). Je souhaite relever que ce rapport est partiel et ne concerne donc que les arrêtés II et III de la proposition PR-51. En effet, compte tenu des nombreux débats déjà suscités par cette proposition, il est apparu à la commission des travaux qu'il était assez urgent de voter le crédit concernant la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif, ainsi que celui concernant les mesures d'accompagnement induites par les travaux prévus.

Sachant que les travaux du tram 13 décidés par l'Etat, comme M. le conseiller administratif l'a évoqué tout à l'heure, risquent de commencer très prochaine-

ment, la commission des travaux a considéré qu'il était urgent de donner à la Ville de Genève les moyens de procéder aux travaux concernant les collecteurs dans un souci de cohérence, afin de ne pas ouvrir la chaussée à plusieurs reprises, ce qui lui est souvent reproché.

L'arrêté I, portant sur un montant de 25 358 550 francs, sera étudié en corrélation avec la future proposition d'aménagement de la place Cornavin, et ce également par souci de cohérence.

Premier débat

M. Roger Deneys (S). Les socialistes voteront bien entendu les arrêtés II et III de la proposition PR-51, conformément aux conclusions de la commission des travaux. Il est évidemment urgent de réaliser les collecteurs dans la mesure où, si nous ouvrons la rue de Lausanne, autant le faire également pour mettre les collecteurs en état.

Toutefois, il s'agit d'éviter tout malentendu, et je pense que les socialistes, en tout cas, sont très fermes sur ce point: le fait de ne pas voter ce soir l'aménagement de surface ne signifie pas du tout que de nouvelles négociations ou discussions à ce sujet vont être ouvertes. Il est malhonnête de la part de certaines personnes de faire croire cela. L'aménagement de surface sera réalisé conformément à la concession accordée par le Conseil fédéral et en tant que tel, avec les voies définies dans ce cadre. Si l'été permet de discuter certains points de détail avec les différentes personnes concernées, tant mieux, mais je vous invite à voter les crédits demandés pour que l'ouverture du chantier du tram 13 cet été puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles.

M. François Sottas (AdG/TP). Je tiens à préciser d'entrée que je m'exprime à titre personnel et que je ne veux pas du tout impliquer mon groupe dans ce que je vais dire.

Premièrement, je ne m'oppose pas au projet de la Ville concernant les collecteurs, parce que ces travaux devront être réalisés avant de poser les voies. Mais j'aimerais quand même rendre cette assemblée attentive au fait que, si l'on pose les voies selon la concession fédérale, il sera impossible de réaliser la mise en site propre du tram. Or un site propre complet permettrait une façon de circuler qui rendrait le tram attractif; si on ne le réalise pas, les trams circuleront avec des retards suffisants pour dégoûter les gens d'y monter.

Je tenais quand même à préciser cela avant que nous commençons le débat sur l'aménagement type de la ligne 13 qui sera réalisé par la suite. L'aména-

ment des collecteurs impliquant la pose des voies par l'Etat nous empêchera de réaliser ce site propre que les conducteurs de tram, et peut-être plus tard l'ensemble de la population, auraient souhaité. Cela compromettra la viabilité de la ligne 13 jusqu'à la place des Nations de façon flagrante.

Concernant l'arrêté III de la proposition PR-51, je tenais également à dire qu'il s'agit d'une mesure d'accompagnement au prolongement de la ligne du tram 13. Si celui-ci ne circule pas d'emblée jusqu'à la place des Nations, je ne vois pas pourquoi voter cette mesure d'accompagnement immédiatement. Nous pourrions la voter ultérieurement avec l'arrêté I de cette proposition. Voilà ce que j'avais à dire.

(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)

M. Michel Ducret (R). Pour sa part, le groupe radical tient fermement au site propre dans les deux sens pour le tram à la rue de Lausanne. M. Deneys fait fi dans sa déclaration de ces actes démocratiques que sont un vote d'une majorité de ce Conseil lui-même, ainsi qu'un vote d'une majorité du Grand Conseil, lesquels demandent justement ce point essentiel: un site propre complet pour le tram dans les deux sens à la rue de Lausanne. Je rappelle que cette demande est appuyée par les tramelots eux-mêmes. M. Deneys se réfugie derrière une autorisation de construire, ce qui est assez piquant quand on sait d'où émane un certain nombre de contestations d'autorisations de construire *a posteriori*!

Il est réellement possible de construire ce tram en site propre. La seule difficulté, c'est le passage à la hauteur du numéro 31 de la rue de Lausanne: à cet endroit-là, la chaussée n'a que 17,5 m de large, c'est vrai. Mais il se trouve que l'immeuble qui fait l'angle avec la rue de Lausanne et empêche de disposer d'une plus grande largeur appartient à la Ville de Genève. C'est l'endroit idoine pour faire passer le trottoir sous des arcades, dans l'immeuble, en reportant les vitrines des commerces un peu plus à l'intérieur de la bâtisse, laquelle doit d'ailleurs être rénovée de manière plus ou moins urgente vu son état. C'est une solution qui permet de mettre le tram en site propre sur toute la longueur de la rue de Lausanne, sans restriction, en gardant deux voies de circulation pour les voitures, deux pistes cyclables et deux trottoirs d'une largeur décente, urbains dans la partie urbaine et plus larges en fonction de l'élargissement de la chaussée en direction de l'extérieur de la ville. Il y a là possibilité de créer un aménagement de qualité qui ne remet pas en cause les principes essentiels du projet, ni l'emplacement de la ligne de tram, ni encore celui des arrêts.

Nous encourageons donc vivement le Conseil administratif à suivre les indications – en ce qui concerne la rue de Lausanne – du projet résultant de la médiation qui a eu lieu. Il est vrai que cela ne changera rien au problème du débit réel de la circulation dans la rue de Lausanne, il faut le savoir, Mesdames et Messieurs. Celui-ci sera diminué pour les automobiles, tout le monde en est conscient. En réalité, le vrai problème du débit de la circulation, c'est à la hauteur de la place Cornavin qu'il se pose.

Par contre, la sécurité de la circulation des transports publics, le confort des usagers, la plus grande sérénité des conducteurs des trams seront assurés pour la ligne du tram 13 qui, je vous le rappelle, ne va dans un premier temps que jusqu'à la place des Nations. Elle représente néanmoins un élément essentiel pour un prolongement de ce tram en direction du Grand-Saconnex, de Palexpo, voire de Ferney. Ce point est extrêmement important, il ne faut pas le perdre de vue.

Ceux qui se plaignent d'une part que la vitesse commerciale des Transports publics genevois (TPG) est insuffisante et qui proposent d'autre part un site banal pour circuler ne doivent pas venir ensuite pleurer en disant que les transports publics ne sont pas assez efficaces. Nous avons ici la possibilité de réaliser un aménagement permettant d'atteindre une vitesse commerciale plus performante pour les transports publics et surtout d'assurer la régularité et la fluidité de ceux-ci; il ne faut pas la laisser échapper.

En outre, je rappellerai quand même au Conseil municipal que, même si le montant des travaux en sous-sol – dont nous acceptons le commencement immédiat, car nous ne voulons pas qu'il soit dit que nous soyons secrètement contre le tram, ce qui ne serait pas vrai – est maintenant diminué, le solde du crédit peut faire, le cas échéant, l'objet d'un référendum demandant la mise en site propre du tram 13, section Sécheron. Le spectre de cette éventualité n'est pas éloigné, quelles que soient les autorisations accordées. Certains n'hésitent même pas à faire des référendums contre des travaux engagés à la Praille, d'ailleurs, et cela avec un appui de la population nettement moins certain que dans le cas qui nous occupe. Il y a donc là un réel danger de voir le chantier du prolongement de la ligne 13 bloqué. C'est d'autant plus grave si nous votons ce soir le début des travaux de sous-sol, parce que nous pourrions par la suite nous retrouver avec un chantier bloqué pour plusieurs mois, alors même que la rue serait ouverte.

Par conséquent, avis à ceux qui ont l'intention de ne pas suivre la majorité démocratique du Grand Conseil et du Conseil municipal: nous souhaitons aller de l'avant avec un tram en site propre à la rue de Lausanne. (*Applaudissements.*)

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je voudrais apporter une petite précision – ou plutôt un soutien à mon camarade Sottas. Lors des procédures de consultation

concernant le tracé de la ligne 13, les wattmans, c'est-à-dire ceux qui conduisent les trams, n'ont jamais été consultés, même pas par leur employeur, M. Stucki, directeur des TPG. Quant à moi, je trouve cela dommage, pour ne pas en dire davantage.

M. Ducret vient de nous exposer une solution envisagée pour cette ligne de tram en site propre dans les deux sens. Cependant, il faudra voir s'il est possible de la réaliser, parce que l'un des immeubles constituant un problème pour cette réalisation appartient bien à la Ville mais l'autre est propriété d'un privé. Il est évident que la mise en site propre des voies de tram dans les deux sens à la rue de Lausanne conduirait à une augmentation de la subvention fédérale, puisque celle-ci est accordée en fonction des kilomètres en site propre. Voilà ce que j'avais à dire.

M. Jacques François (AdG/SI). Il apparaît certain que tout le monde est d'accord avec la prolongation de la ligne du tram 13 jusqu'à la place des Nations, même si l'implantation définitive des voies n'est pas encore décidée. Si nous votons le crédit demandé pour la construction des collecteurs en système séparatif, nous assurons que les travaux d'aménagement pourront se faire de manière rationnelle, en évitant des coûts supplémentaires que le citoyen aurait de la peine à comprendre.

Bien évidemment, la commission des travaux ne s'est pas bornée à l'étude des seuls collecteurs, mais la question de la disposition des voies est un autre projet que nous aurons l'occasion d'examiner plus tard. Nous vous engageons donc à voter les crédits des arrêtés II et III de la proposition PR-51.

M. Roberto Broggini (Ve). Je pousse un grand «ouf», parce que nous arrivons à bout touchant des délibérations sur un projet qui tient à cœur, je crois, à une grande majorité du Conseil municipal et des Genevois et qui leur permettra de revoir des tramways dans leurs rues et leur région. Nous avons à Genève l'un des plus grands réseaux de tramways d'Europe, et celui-ci a été démantelé à partir des années quarante pour privilégier l'automobile. Il est vrai qu'il y en avait beaucoup moins à l'époque et que l'on ne pouvait pas imaginer un développement du parc automobile aussi important que celui que l'on observe actuellement.

Nous ne pouvions pas prévoir l'entêtement d'une association d'automobilistes qui prétend également défendre les cyclistes et beaucoup moins les transports en commun, qui a fait recours sur recours à l'Office fédéral des transports et au Conseil fédéral. Il a fallu que ce dernier se prononce et accorde, non pas une

autorisation de construire, mais une concession fédérale; en effet, vous savez bien que tous les réseaux ferrés dépendent non pas du Canton mais de la Confédération.

Je dis donc «ouf», parce que nous allons pouvoir relier deux Genève: la Genève internationale avec le cœur de la cité. Je me suis réjoui tout à l'heure, en entendant M. Ducret parler, de son assagissement et du fait qu'il accepte maintenant ce projet, après de nombreuses réticences exprimées au sein de la commission et du Parti radical.

Je lui avais soufflé la possibilité d'utiliser l'immeuble situé au 31 de la rue de Lausanne pour y faire éventuellement passer les trottoirs sous des arcades à l'intérieur de l'immeuble. Le Grand Conseil devra peut-être se prononcer sur une expropriation, mais cela n'est pas de notre ressort, fondée sur l'intérêt public qui pourrait être manifesté concernant, sauf erreur, le 29, rue de Lausanne. Mais je dis cela sous réserve.

Nous nous réjouissons de savoir que la Ville est favorable aux trams; nous pouvons le signifier au Canton, et le Canton pourra commencer les travaux prévus. Il a d'ailleurs annoncé que, quelle que soit la décision de la Ville de Genève, il allait les commencer. Etant donné que nous avons l'obligation légale de mettre les collecteurs de notre cité en système séparatif, il est tout à fait opportun de le faire pour la rue de Lausanne avant que l'on y installe les rails de tram. Autrement, la population ne comprendrait vraiment plus ce qui se passe.

Concernant les deux crédits qui vont être mis au vote ce soir... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Broggin, excusez-moi de vous interrompre. Mesdames et Messieurs, la séance n'est pas terminée, je vous prie de bien vouloir écouter l'orateur.

M. Roberto Broggin. Ce sera assez bref, Monsieur le président, mais je vous remercie d'imposer un peu de silence dans cette salle. Le crédit de 10 millions de francs – ou un peu plus, compte tenu de la participation de l'Etat – pour la construction du système séparatif et des collecteurs va de soi.

Concernant l'extension de la ligne 1 – les bus 4 et 44 ne desserviront plus le Jardin botanique – en direction des Conservatoire et Jardin botaniques et de la place des Nations, je crois qu'il est tout à fait opportun que nous votions déjà maintenant. Nous pourrions ainsi prévoir les travaux, Monsieur Sottas. C'est un encouragement aux transports publics, et vous-même, qui êtes wattman, je crois que vous ne pouvez qu'abonder dans ce sens.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe des Verts vous encourage à voter les arrêtés II et III de la proposition PR-51. Nous serons extrêmement attentifs à la réalisation du reste du crédit, c'est-à-dire des aménagements de surface, parce que nous ne pouvons quand même pas créer un tram et laisser une rue sans revêtement. A moins que vous désiriez, Mesdames et Messieurs, qu'elle soit en terre battue... Mais je ne connais pas grand-monde dans cette salle qui voudrait une rue de Lausanne en terre battue sur toute sa longueur avec des trottoirs surélevés, notamment pour permettre aux personnes ayant le plus de difficultés à se mouvoir – à savoir les handicapés, les personnes âgées ou les mamans et les papas avec des poussettes – de pouvoir entrer de manière facilitée dans les trams.

Mesdames et Messieurs, je vous encourage donc à voter les deux crédits demandés respectivement dans les projets d'arrêtés II et III.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à la majorité (quelques oppositions libérales et 1 opposition du Parti du travail).

Les arrêtés II et III sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 63 et les suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 445 450 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, soit un montant brut de 10 636 110 francs, destiné à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 445 450 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront dans le budget dès l'année suivant la mise en exploitation du tram, soit de 2003 à 2032.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois du 14 décembre 1987;

vu l'article 63 et les suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1991;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 350 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de 456 000 francs, soit un montant brut de 2 806 000 francs, destiné aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 350 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation du tram, soit de 2003 à 2032.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante, munie de la clause d'urgence:

- M-206, de MM. *Jean-Pierre Oberholzer, Peter Pirkel et Robert Pattaroni*:
«Musée d'ethnographie: du fair-play, s.v.p.!»

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	234
2. Communications du bureau du Conseil municipal	234
3. Clause d'urgence sur la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à des jeunes réfugiés qui pourraient terminer leur formation scolaire ou professionnelle à Genève et à d'autres qui quitteraient la Suisse, dans un délai donné, avec un projet de réinsertion validé par un comité ad hoc, pour un montant de 295 000 francs pourvu par la réaffectation du solde du crédit voté par le Conseil municipal le 19 mai 1998 (PR-129)	234
4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à des jeunes réfugiés qui pourraient terminer leur formation scolaire ou professionnelle à Genève et à d'autres qui quitteraient la Suisse, dans un délai donné, avec un projet de réinsertion validé par un comité ad hoc, pour un montant de 295 000 francs, porté à 300 000 francs (PR-129)	237
5. Clause d'urgence sur la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 265 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc et de chemins publics sur les parcelles N ^{os} 3340, propriété de la Ville de Genève, et 3384, propriété des Services industriels de Genève, feuille 6, section Plainpalais (PR-130)	245
6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 265 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc et de chemins publics sur les parcelles N ^{os} 3340, propriété de la Ville de Genève, et 3384, propriété des Services industriels de Genève, feuille 6, section Plainpalais (PR-130)	249
7. Clause d'urgence sur le rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 910 000 francs destiné à poursuivre l'aménagement de places de jeux, soit:	

- un crédit de 760 000 francs destiné à l'aménagement de nouvelles places de jeux et à répondre aux demandes prioritaires dans les quartiers;
 - un crédit de 150 000 francs pour établir les lignes directrices d'un programme planifié de réhabilitation, d'adaptation et de construction de places de jeux (PR-115 A) 274
8. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 910 000 francs destiné à poursuivre l'aménagement de places de jeux, soit:
- un crédit de 760 000 francs destiné à l'aménagement de nouvelles places de jeux et à répondre aux demandes prioritaires dans les quartiers;
 - un crédit de 150 000 francs pour établir les lignes directrices d'un programme planifié de réhabilitation, d'adaptation et de construction de places de jeux (PR-115 A) 277
9. Clause d'urgence sur le rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à financer une action durable, en octobre et novembre 2001, puis en 2002, à l'occasion du centième anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant, le 10 décembre 1901 (PR-119 A)..... 284
10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à financer une action durable, en octobre et novembre 2001, puis en 2002, à l'occasion du centième anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant, le 10 décembre 1901 (PR-119 A) 285
11. Clause d'urgence sur le rapport partiel de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné:
- pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
 - pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron);

– pour 2 806 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs, aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations (PR-51 A).....	307
12. Rapport partiel de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné:	
– pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron); – pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron); – pour 2 806 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs, aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations (PR-51 A).....	309
13. Propositions des conseillers municipaux	318
14. Interpellations	318
15. Questions	318

La mémorialiste:
Marguerite Conus